



PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 29 septembre 2011

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du Jeudi 29 septembre 2011

ORDRE DU JOUR

M. le Maire	Divers 1	Point d'information sur des sujets d'actualité.
M. TOULOUZE	1° -	Etat n° 4 des Décisions Modificatives.
M. le Maire	2° -	Urgence humanitaire dans la corne de l'Afrique – Subvention exceptionnelle.
M. le Maire	3° -	Avenant au Contrat de Projets Etat Région 2007/2013.
M. LIOGER	4° -	Cession à Metz Métropole d'un terrain permettant l'installation de l'Institut Lafayette.
M. LECOCQ	5° -	Accessibilité du patrimoine municipal – Programme d'investissement 2012/2016.
M. DARBOIS	6° -	Adaptation des tarifs de stationnement en ouvrage dans le Centre-ville.
M. TRON	7° -	Création de 2 parkings de délestage dans le cadre du projet Mettis.
M. JEAN	8° -	Commission d'indemnisation amiable des Entreprises – Travaux d'aménagement de la Place de la République – Protocoles d'accord transactionnels - Restaurant « La Boucherie ».
M. JEAN	9° -	Commission d'indemnisation amiable des Entreprises – Travaux d'aménagement de la Place de la République – Protocole d'accord transactionnel - Pub « O'Carolan's Harp ».
M. DARBOIS	10° -	Création d'un service d'autopartage dans les villes du Sillon Lorrain.
M. JEAN	11° -	Demande de dénomination de Metz en commune touristique
M. FONTE	12° -	Groupement de commande entre l'Etat, la Région de Lorraine, les Villes de Metz et de Nancy, Metz Métropole et Communauté Urbaine du Grand Nancy pour la réalisation d'une étude en vue de la mise en place en région d'un pôle lyrique, symphonique et chorégraphique.
Mme SALLUSTI	13° -	Versement d'une participation financière complémentaire à l'Orchestre National de Lorraine.
M. SCHUMAN	14° -	Nuit Blanche 4 ^{ème} édition.
Mme MERTZ	15° -	Attribution de subventions à diverses associations culturelles pour l'année 2011.
Mme BRESSON	16° -	Convention d'archivage entre la Ville de Metz et le Centre Pompidou Metz.
Mme OASI-SCHAEFER	17° -	Versement d'une subvention d'équipement au Conseil Presbytéral de la Paroisse protestante du Temple Neuf.
M. SCUDERI	18° -	Attribution de subventions au titre de l'organisation de la Fête de la Saint-Nicolas.

Mme MEDOC	19° -	Attribution de subventions à diverses associations socio-éducatives et sportives.
M. SCUDERI	20° -	Attribution de subventions dans le cadre du dispositif Bourse au Permis de Conduire.
M. TRON	21° -	Développement d'un projet d'initiation au judo au sein de l'Ecole des Sports.
Mme LEBLAN	22° -	Soutien au Dispositif Local d'Accompagnement.
M. BELHADDAD	23° -	Financement de l'événementiel sportif et subventions aux associations sportives.
Mme BORI	24° -	Modalités d'accueil des élèves pendant la pause méridienne.
Mme BORI	25° -	Accueil périscolaire – Subvention complémentaire.
Mme BORI	26° -	Participations financières aux actions éducatives pendant le temps scolaire.
M. LIOGER	27° -	Zone d'Aménagement Concerté du Sansonnet – Approbation de l'avenant n° 2 à la convention financière entre l'EPFL et la Ville de Metz.
Mme PALLEZ	28° -	Convention de réservation de logements locatifs sociaux.
M. GANDAR	29° -	Mise à disposition d'une parcelle communale rue de Méric.
M. GANDAR	30° -	Acquisition d'un ensemble immobilier rue Dreyfus Dupont.
M. PAYRAUDEAU	31° -	Acquisition et mise en œuvre d'un progiciel de gestion dématérialisée des délibérations et des actes administratifs – Groupement de commandes.
M. PAYRAUDEAU	32° -	Acceptation d'indemnités de sinistre.
Mme KNECHT	33° -	Etablissement de servitudes de passage.
M. le Maire	34° -	Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.
M. le Maire	35° -	Désignations de représentants de la Ville.
M. le Maire	36° -	Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.
	37° -	Questions orales.

SEANCE A HUIS CLOS

M. le Maire	Divers 1 -	Point d'information.
M. TOULOUZE	Divers 2 -	Mise en non-valeur de créances irrécouvrables et remises gracieuses de dettes.

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 29 septembre 2011, à 18h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 23 septembre 2011.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre (arrivé point 3), M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William (arrivé point 3), Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain

Absents ayant voté par procuration :

- Mme KAUCIC Isabelle (procuration à M. FONTE)
- Mme FRITSCH-RENARD Anne (procuration à M. PAYRAUDEAU)
- Mme SAADI Selima (procuration à Mme SALLUSTI)
- M. ANTOINE Christian (procuration à Mme COLIN-OESTERLE)
- M. GANDAR Pierre (procuration à M. LIOGER)
- M. MARTALIE Stéphane (procuration à Mme DE OLIVEIRA)
- Mme RIBLET Marie (procuration à Mme PALLEZ)
- M. SCHUMAN William (procuration à M. LEKADIR)
- Mme PISTER Raphaëlle (procuration à Mme DUPONT à compter du point 11)
- M. MARECHAL Jacques (procuration à Mme BORI à compter du point 13)
- Mme BOH-PETIT Dominique (procuration à M. ALDRIN à compter du point 13)
- M. FONTE Antoine (procuration à M. le Maire à compter du point 13)
- M. KHALIFE Khalife (procuration à M. THIL à compter du point 13)
- Mme DUPONT Laure (procuration à Mme MERTZ à compter du point 18)
- M. SCUDERI Thomas (procuration à M. BELHADDAD, à compter du point 26)

Absent non excusé : Mme STEMART Anne

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme BORI pour un point sur la rentrée scolaire 2011/2012. Monsieur le Maire communique en outre au Conseil Municipal la teneur de l'information reçue de Monsieur le Préfet quant à la possible venue d'un service des Douanes (environ 150 personnes) dans le cadre des compensations militaires. Monsieur le Maire souligne également la création toute récente de l'Université de Lorraine, 5^{ème} au rang national.

DCM N°11-09-01 : Etat n° 4 de régularisation des décisions modificatives :

M.TOULOUZE, Rapporteur, expose qu'en ce qui concerne le Budget Principal, cet état n° 4 présente un total général de 674 239.19€ se décomposant en une section d'investissement d'un montant de 209 885.58€ et une section de fonctionnement d'un montant de 464 353.61€.

Pour la section d'investissement, les principaux mouvements en dépenses concernent :

- les travaux dans le quartier Languedoc-Limousin, initialement prévus en participation de la Ville, réalisés finalement en direct : 1 119 366€ ;
- l'entretien des aires de jeux : 18 000€.

Pour la section d'investissement, le principal mouvement en recettes concerne les participations obtenues auprès de l'Etat et du Conseil Général pour les travaux de l'Eglise St Eucaire : 15 166€.

Pour la section de fonctionnement, les principaux mouvements en dépenses concernent :

- l'indemnisation amiable d'entreprises dans le cadre des travaux du TCSP : 74 000€ ;
- la prise en charge directe par la Ville de Metz d'actions de promotion pour le 1^{er} anniversaire du Centre Pompidou Metz : 25 000€ ;
- l'aide humanitaire pour la Corne de l'Afrique : 20 000€.

Pour la section de fonctionnement, les principaux mouvements en recettes concernent :

- le surplus de FCTVA versé en raison du montant des investissements éligibles : 236 609.70€ ;
- le produit supplémentaire de taxe sur la publicité extérieure au titre de 2009 : 236 000€ ;
- les dégrèvements de taxe foncière obtenus par la Ville dans le cadre de sa démarche d'optimisation : 112 423.65€.

Au sein du Budget Annexe des Eaux, le principal mouvement concerne l'extension du réseau d'eau potable pour l'hôpital Schuman avec un remboursement par Metz Métropole (3 075 500€).

Au sein du Budget Annexe du Camping, le seul mouvement concerne les frais de carte bancaire (200€).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE VOTER** ledit état arrêté comme suit.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	1.541.274,53€	323.093,38€
Mouvements positifs d'ordre	56.916,35€	56.916,35€
Mouvements négatifs réels	-1.388.305,30€	0,00€
Mouvements négatifs d'ordre	0,00€	0,00€
Autofinancement		-170.124,15€
Totaux	209.885,58€	209.885,58€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	765.295,09€	498.353,61€
Mouvements positifs d'ordre	0,00€	0,00€
Mouvements négatifs réels	-130.817,33€	-34.000,00€
Mouvements négatifs d'ordre	0,00€	0,00€
Autofinancement	-170.124,15€	
Totaux	464.353,61€	464.353,61€
Totaux généraux	674.239,19€	674.239,19€

BUDGET ANNEXE DES EAUX

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	3.081.727,22€	3.075.500,00€
Mouvements positifs d'ordre	0,00€	0,00€
Mouvements négatifs réels	-6.227,22€	0,00€
Mouvements négatifs d'ordre	0,00€	0,00€
Autofinancement		0,00€
Totaux	3.075.500,00€	3.075.500,00€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00€	0,00€
Mouvements positifs d'ordre	0,00€	0,00€
Mouvements négatifs réels	0,00€	0,00€
Mouvements négatifs d'ordre	0,00€	0,00€
Autofinancement	0,00€	
Totaux	0,00€	0,00€
Totaux généraux	3.075.500,00€	3.075.500,00€

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00€	0,00€
Mouvements positifs d'ordre	0,00€	0,00€
Mouvements négatifs réels	0,00€	0,00€

Mouvements négatifs d'ordre	0,00€	0,00€
Autofinancement		0,00€
Totaux	0,00€	0,00€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	200,00€	0,00€
Mouvements positifs d'ordre	0,00€	0,00€
Mouvements négatifs réels	-200,00€	0,00€
Mouvements négatifs d'ordre	0,00€	0,00€
Autofinancement	0,00€	
Totaux	0,00€	0,00€
Totaux généraux	0,00€	0,00€

Interventions de : M. THIL, M.LEBEAU, M. le Maire

Explication de vote demandée par : M. LEBEAU, Mme ZIMMERMANN, M. THIL.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 41 (M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène (x2))

Voix contre : 13 (M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain)

Abstention : 0

DCM N°11-09-02 : Urgence humanitaire dans la Corne de l'Afrique : subvention exceptionnelle :

M. le Maire, Rapporteur, expose que douze millions de personnes sont frappées par la sécheresse qui touche la Corne de l'Afrique et entraîne des situations de famine et d'exode en Somalie, au Kenya, en Ethiopie et à Djibouti.

De nombreuses organisations humanitaires sont mobilisées, parmi elles Action contre la Faim (ACF) qui appelle à une mobilisation d'urgence de la communauté internationale afin de permettre aux acteurs de terrain d'accroître leur aide aux millions de personnes touchées par cette catastrophe humanitaire. ACF a déjà accru dans la Corne de l'Afrique (Djibouti, Ethiopie, Kenya, Somalie) ses activités humanitaires en termes de traitement de la malnutrition, de prise en charge médicale, d'amélioration de la sécurité alimentaire des populations et d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène.

Il est proposé que la Ville de Metz participe à ces actions de solidarité par le versement d'une subvention de 20 000 € en faveur des victimes dans la Corne de l'Afrique. Il est proposé que cette subvention exceptionnelle soit versée à Action contre la Faim qui a sollicité la Ville de Metz dans le cadre de son plan d'urgence en faveur de cette zone.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** du versement d'une subvention de 20 000 € à Action contre la Faim

Interventions de :

Explication de vote demandée par : Mme PALLEZ, M. SCUDERI

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 54 (M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène (x2), M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain)

Voix contre : 0

Abstention : 0

DCM N°11-09-03 : Avenant au Contrat de Projets Etat Région 2007/2013.

M. le Maire, Rapporteur, expose que par délibération en date du 1^{er} mars 2007, le Conseil Municipal avait approuvé le Contrat de Projets Etat Région 2007/2013 qui a été signé le 26 mars 2007 par l'ensemble des partenaires impliqués dans le financement et la réalisation d'opérations répondant aux orientations stratégiques définies autour de 3 axes d'interventions prioritaires :

- la compétitivité économique et le développement durable
- la compétitivité et l'attractivité du territoire lorrain
- et la cohésion sociale et territoriale

Ce contrat prévoyait aussi un dispositif de suivi et d'évaluation associé à une procédure de révision à mi-parcours destinée à adapter, à masse constante, les enveloppes financières à l'évolution des besoins et des opérations prêtes à être lancées d'ici 2013. L'avenant rédigé par l'Etat et la Région Lorraine et qui est aujourd'hui soumis à l'approbation du Conseil Municipal, formalise les propositions issues de la procédure de révision à mi-parcours en y intégrant les engagements financiers inscrits au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Metz et de son agglomération signé en juillet 2010.

Concrètement, la Ville de Metz et son agglomération sont concernées par les opérations inscrites dans les domaines suivants :

- Enseignement supérieur et recherche : Dans le cadre du programme d'actions menées par l'Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et des Techniques (ISEETECH), la création d'une Maison d'accueil internationale des chercheurs, destinée à renforcer l'attractivité du campus messin, est maintenue avec, au titre de participation de la Ville de Metz, l'apport de l'Hôtel Poncelet en cours de cession par le Ministère de la Défense.

D'autre part, la réalisation d'une étude destinée à dessiner et à conforter les contours du projet d'études vétérinaire sur le site de la BA 128 a été intégrée par l'avenant aux projets ISEETECH pour un montant de 200 000 € avec une participation de l'Etat (60 000 €) financée au titre du volet Métropolisation

- Transport fluvial – plateforme multimodale : La 2^{ème} phase d'études inscrite initialement au CPER a permis de déterminer la localisation des 3 sites de la plateforme multimodale dont celui du Port de Metz qui sera dédié au traitement des flux de containers à l'échelle européenne.

L'avenant prévoit la réalisation d'une première tranche de travaux sur le port de Metz pour un montant total de 14.148.000 €. L'Etat participera à hauteur de 4 726 800 € (dont 3 400 000 € au titre du CRSD), la Ville de Metz et Metz Métropole à hauteur de 408 000 € chacune.

- Equipements culturels et touristiques : Au titre du redéploiement des crédits initialement affectés à la Médiathèque Pompidou, et en complément à l'avenant au CPER, le Préfet a confirmé par courrier du 26 mai 2011 que « si le redéploiement des 6 M€ de la médiathèque ne se fera qu'à hauteur de 1,4 M€ au bénéfice de la médiathèque de la Patrotte, l'Etat soutiendra d'autres projets de Metz et Metz Métropole dans le domaine culturel ».

C'est ainsi que la construction de la Salle de Musique Actuelle et les travaux de réaménagement de l'Arsenal bénéficieront de financements de l'Etat (800 000 €) en 2012 au titre du volet Métropolisation auxquels s'ajouteront 200 000 € sur des crédits hors CPER. Pour Metz Métropole, les projets de rénovation de l'Opéra Théâtre de Metz et des Musées de la Cour d'Or seront financés par l'Etat à hauteur de 1 220 000 € dont 500 000 € dans le cadre du volet Métropolisation.

Enfin, au titre des actions du Sillon Lorrain, la Ville de Metz a d'ores et déjà présenté plusieurs projets (port de tourisme, études de la SMAC, Nuit Blanche 2010, études des berges de la Moselle, études des accès au port de Metz) qui ont fait l'objet de subventions accordées par l'Etat et la Région Lorraine dans le cadre du volet Métropolisation. Même si ce projet d'avenant ne répond que partiellement aux attentes de la Municipalité, il permet d'acter des engagements de financement sur quelques projets significatifs de la Ville de Metz.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le projet d'avenant rédigé conjointement par l'Etat et la Région Lorraine et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le document, ci-annexé.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant au Contrat de Projets Etat Région 2007/2013 rédigé conjointement par l'Etat et la Région Lorraine,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le document ci-annexé ainsi que tous autres documents contractuels à intervenir dans le cadre de sa mise en œuvre,
- **D'APPROUVER**, en vue de pouvoir solliciter les différentes subventions escomptées, le plan de financement prévisionnel, ci-annexé, portant sur les travaux de construction de la SMAC à hauteur de 7 767 383, 32 € HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions escomptées dans le cadre du Plan de Financement précité,

Interventions de : Mme COLIN-OESTERLE, M. HETHENER, Mme ZIMMERMANN, M. THIL, M. ALDRIN, M. LEKADIR, M. KRAUSENER, M. le Maire,

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 41 (M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. SCHUMAN William,

Voix contre : /

Abstention : 13 (M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain)

DCM N°11-09-04 : Cession à Metz Métropole d'un terrain permettant l'installation de l'Institut Lafayette.

M. LIOGER, Rapporteur, expose que la Communauté d'Agglomération de METZ Métropole, le Conseil Général de Moselle et le Conseil Régional de Lorraine avec le soutien de l'Etat, ont signé le 30 novembre 2010 à Atlanta un protocole d'accord avec le Georgia Tech Institute of Technology et son antenne messine, visant à établir à Metz une plateforme d'innovation au service des laboratoires de recherche et du monde industriel.

Baptisée « Institut Lafayette », cette structure a pour vocation de devenir un centre de référence international dans le domaine de l'optoélectronique et de contribuer à l'émergence d'une filière nouvelle en lorraine.

Metz Métropole sera maître d'ouvrage de la construction du bâtiment qui abritera, sur une surface estimée à 2 000 m², des laboratoires ainsi que des locaux administratifs et techniques, et dont l'implantation est prévue sur le Technopole, sur un terrain communal, à proximité de Georgia Tech.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour l'attractivité de Metz, il est proposé que la Ville de Metz soit partie prenante à sa concrétisation par une cession à titre gratuit à Metz Métropole du terrain d'assise du futur bâtiment.

Cet apport au projet représente un montant de 99 000 €, correspondant à la valeur vénale de la parcelle telle qu'elle résulte de l'estimation de France Domaine.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE CEDER** à Metz Métropole un terrain communal d'environ 45 ares à distraire de la parcelle cadastrée sous Ban de BORNAY, Section CN – parcelle n°208 – 22351 m² et ce à titre gratuit ;

- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de la vente ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire ;

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 53 (M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. GANDAR Pierre, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. SCHUMAN William, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absent au moment du vote: Mme DUPONT

DCM N°11-09-05 : Accessibilité du patrimoine municipal – Programme d'investissement 2012/2016.

M. LECOCQ, Rapporteur, expose que la loi 2005-102 du 11 février 2005 *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* pose le principe fondamental de l'accès à tout et pour tous, et fixe l'obligation, avec l'échéance du 1^{er} janvier 2015, d'œuvrer dans le sens d'une meilleure accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public existants.

Dans cette perspective, un programme pluriannuel d'investissement a été élaboré. Ce programme obéit à une stratégie qui consiste à rendre accessibles par quartier, dans une logique de proximité, les principaux services de la Ville, à savoir au moins une école, un gymnase, la mairie de quartier, un centre socioculturel, etc.

Il marque une nouvelle étape dans l'action entreprise depuis de nombreuses années par la Ville de Metz pour rendre la ville accessible à tous, et donne à cette politique une nouvelle envergure qui fera de Metz, une ville toujours plus accessible, durable, solidaire et citoyenne.

Car si de nombreux chantiers sont ouverts : accessibilité des écoles, aménagements de voirie, amélioration de l'accueil de tous les publics dans les manifestations, pour ne citer que ceux-là, le chemin est encore émaillé de nombreux obstacles pour respecter l'échéance du 1^{er} janvier 2015.

La stratégie retenue est une étape vers l'accessibilité généralisée souhaitée par la collectivité. Elle s'appuie sur le diagnostic réalisé avec les étudiants de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction et répond à une logique pratique et financière, par la décision de rendre accessibles les bâtiments les moins contraignants en termes de travaux et de coûts.

Cette approche a été complétée par les informations recueillies auprès des services municipaux s'agissant entre autres de la fréquentation de sportifs handicapés dans les structures sportives de la ville et de celle des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires.

De même, afin d'assurer une continuité de la prise en charge des élèves handicapés sur le territoire, le Conseil Général et le Conseil Régional ont été sollicités pour s'enquérir de leur politique en matière d'accessibilité et des travaux qu'ils projetaient de réaliser.

Une cartographie de l'ensemble des bâtiments municipaux et des données évoquées précédemment a été réalisée et ces informations ont été mises en perspective avec des données du type de celles concernant notamment les flux de déplacements des personnes transportées par le service de transport adapté des TCRM, la localisation des logements qualifiés d'accessibles par les bailleurs, les centres d'intérêt connus sur la ville, ainsi que les projets structurants programmés ou en cours de réalisation (ZAC de l'Amphithéâtre, Coteaux de la Seille, Mettis, etc.).

A partir de ce travail, et en concertation avec les représentants d'associations de personnes handicapées de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, ont été dégagées des priorités d'aménagements qui constituent le socle de ce programme d'investissement, dont l'enveloppe nécessaire à la réalisation représente 12 millions d'euros. Afin d'assurer la continuité de la chaîne du déplacement, ce programme intègre la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics qui se fera en lien étroit avec celle du cadre bâti.

Ce programme s'inscrit dans la continuité de l'action municipale, comme en atteste le budget d'investissement 2011, où un montant de 1,322 millions d'euros, répartis sur les différents pôles, est imputé à la réalisation d'opérations spécialement fléchées « mise en accessibilité ».

A cela s'ajoute une enveloppe de 620 000€ pour la mise en accessibilité des gymnases qui font l'objet du programme d'efficacité énergétique. Par ailleurs, deux études sont en cours sur les piscines et l'Hôtel de Ville qui intégreront un volet lié à l'amélioration des conditions d'accessibilité de ces équipements.

Le programme d'investissement proposé représente donc un compromis permettant de concilier une obligation réglementaire, les attentes légitimes de nos concitoyens, les réalités relatives aux finances publiques et aux délais, ainsi que la volonté forte d'améliorer substantiellement l'accessibilité de la ville dans les prochaines années.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le programme d'investissement 2012/2016 pour la mise en accessibilité du patrimoine municipal

Interventions de : Mme PALLEZ, Mme ZIMMERMANN

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 53 (M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. GANDAR Pierre, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. SCHUMAN William, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain)

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absent au moment du vote: Mme DUPONT

DCM N°11-09-06 : Adaptation des tarifs de stationnement en ouvrages dans le centre-ville.

M. DARBOIS, Rapporteur, expose que la politique de stationnement à Metz a été marquée depuis 2008 par la mise en place de nouveaux outils et d'une diversification de l'offre adaptée aux divers usagers de la Ville : mise en place du stationnement résident, instauration de zones bleues, ouverture de nouveaux parkings en ouvrage en périphérie immédiate du centre-ville.

L'offre de stationnement en ouvrages, y compris dans l'hypercentre, est désormais très importante, ce qui constitue un atout pour le commerce messin et met la Ville au premier rang en la matière.

Afin de maintenir l'attractivité tarifaire du stationnement en ouvrages et favoriser leur usage, en particulier dans la période délicate que constitue la réalisation des travaux du Mettis, la Municipalité propose une adaptation tarifaire qui bénéficiera au plus grand nombre.

À cet effet, une modification des grilles tarifaires des parcs de stationnement République, Comédie, Gare Charles de Gaulle et Gare Centre Pompidou-Metz, exploités par la société URBIS PARK, est proposée.

Ces parkings représentent au total une offre de 4007 places. Les nouvelles grilles tarifaires s'inscrivent dans la réflexion globale menée par la Ville de Metz sur la gestion de son offre de stationnement, tout en prenant en considération l'évolution des conditions économiques des délégations de service public.

Les principales évolutions portent sur :

- La gratuité des 20 premières minutes de stationnement :
Cette disposition sera en vigueur jusqu'à la mise en service de METTIS pour les parkings République, Comédie, Gare Centre Pompidou-Metz, le parking Gare Charles de Gaulle bénéficiant déjà de cette mesure.
- La mise en place de pas de 20 minutes sur les 2 premières heures de stationnement :
Cette mesure répond au souci de la Ville de Metz de mettre en place des tarifs au plus proche de la durée réelle du stationnement.
Elle sera appliquée à l'ensemble des parkings concernés, à l'exception du parking Gare Centre Pompidou-Metz qui maintient ses tarifs horaires (avec des pas d'une demi-heure) et d'abonnements afin de pérenniser son positionnement ferroviaire, pendulaire et transfrontalier. Il est précisé que le tarif de la première heure est gelé à son niveau actuel de 1,50 € TTC. Les tarifs au-delà de la 2^{ème} heure de stationnement feront l'objet d'une revalorisation maîtrisée s'inscrivant dans le cadre contractuel.
- Les abonnements résidents :
Les mesures portent sur l'augmentation de l'offre de stationnement résident de 40 places supplémentaires sur les parkings République et la création de 30 places résidents sur le parking Comédie.
- La création d'un forfait hôtelier sur 24 heures : Le tarif appliqué sera de 8 € sur l'ensemble des parkings concernés.
- Dispositions spécifiques au parking Gare Centre Pompidou-Metz :
Ce parking sera désormais intégré au dispositif du chèque parking. Par ailleurs, le tarif journalier à 10 € sera accompagné d'un tarif réduit à 8 € les jours suivants, afin de renforcer son attractivité et de mieux l'identifier comme parking pour les usagers ferroviaires et de longue durée.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la création de nouveaux tarifs pour les parkings République, Comédie, Gare Charles de Gaulle et Gare Centre Pompidou-Metz, exploités par URBIS PARK :
 - Gratuité des 20 premières minutes de stationnement, jusqu'à la mise en service de METTIS, sur les parkings République, Comédie, Gare Centre Pompidou-Metz,
 - Mise en place de pas de stationnement de 20 minutes sur les 2 premières heures de stationnement sur les parkings République, Comédie, Gare Charles de Gaulle,
 - Création d'un forfait hôtelier sur 24 heures, sur tous les parkings concernés,
 - Mise en place d'un abonnement résidents sur le parking de la Comédie
- **D'INTEGRER** le parking Gare Centre Pompidou-Metz dans le dispositif des chèques parkings,

- **D'ACCEPTER** les modifications des tarifs à intervenir dans différents parcs de stationnement exploités par la société URBIS PARK telles qu'indiquées dans les tableaux annexés aux avenants,
- **PREND ACTE** de la nouvelle dénomination sociale de la SA PARCS GFR, devenue URBIS PARK,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence les avenants pour chaque contrat de délégation de service public concerné ainsi que tout acte ou document se rapportant à la mise en œuvre de ces avenants et de la présente délibération,

Interventions de : M. LEBEAU, Mme QUILLOT, M. HETHENER, Mme ZIMMERMANN, M. THIL, M. ALDRIN, M. MARECHAL, M. LEKADIR, M. FONTE, M. JEAN, M. DARBOIS, M. le Maire

Explication de vote demandée par : M. THL, M. LEBEAU

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 37 (M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. SCHUMAN William,

Voix contre : 0

Abstention : 13 (M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain)

Absents au moment du vote : M. PAYRAUDEAU (x2), M. BELHADDAD, M. SCUDERI

DCM N°11-09-07 : Création de 2 parkings de délestage dans le cadre du projet METTIS.

M. TRON, Rapporteur, expose que dans la perspective des travaux de METTIS, mode de transport alternatif qui vise à apporter une réponse aux problématiques de mobilité et de respect de l'environnement, il est nécessaire d'anticiper les difficultés d'accès des usagers du centre-ville. A cet effet, il est proposé de développer l'offre de stationnement gratuit en périphérie, à proximité du réseau des transports en commun. Dans ce contexte, et en coordination avec Metz Métropole, il est proposé de créer 2 parcs de stationnement gratuit dans le secteur des Iles :

- Aménagement d'un parking de délestage de 52 places gratuites avenue Henri II, dont la capacité pourra par la suite être étendue à 150 places. Le coût de l'opération est estimé à 293 000 € TTC. Ce parking, qui répond aux objectifs du Plan de Déplacement Urbain qui prévoit la création de différents parkings de délestage afin de promouvoir le rabattement des automobilistes vers les transports en commun, sera réalisé par la Ville de Metz.

- Réalisation par Metz Métropole du parking relais « Rochambeau » de 110 places également par anticipation aux travaux de METTIS, servant dans un premier temps de parking de délestage.

Ces équipements viendront compléter l'offre de stationnement gratuit existante sur le parking allée de Metz Plage ainsi que sur le quartier du Pontiffroy, estimée à 870 places.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE CREER** un parking de délestage de 52 places Avenue Henri II pour un montant estimé à 293 000 € TTC,
- **PREND ACTE** de la décision de Metz Métropole de réaliser par anticipation aux travaux de METTIS, le parking relais « Rochambeau » et de le mettre gratuitement à disposition des usagers jusqu'à la mise en service de METTIS,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, concernant les procédures de consultation des entreprises menées conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, en ce qui concerne l'opération de création du parking Avenue Henri II,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces travaux, notamment les marchés après attribution ainsi que les avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **RENVOIE** à Monsieur le Maire ou son représentant le soin de prendre, notamment dans le cadre de ses pouvoirs de police, les arrêtés d'application de la présente délibération
- **SOLLICITE** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- **ORDONNE** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Interventions de : Mme COLIN-OESTERLE, M. ALDRIN, M. le Maire

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 48 Voix (M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. GANDAR Pierre, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain)

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. SCUDERI, M. PAYRAUDEAU (x2), M. BELHADDAD, Mme DUPONT, M. SCHUMAN

DCM N°11-09-08 : Commission d'Indemnisation Amiable des entreprises - Travaux d'Aménagement de la Place de la République – Protocole transactionnel - Restaurant « La Boucherie ».

M. JEAN, Rapporteur, expose que par délibérations des 20 et 30 septembre 2010, Metz Métropole et la Ville de Metz ont mis en place une procédure de règlement amiable visant l'indemnisation des préjudices actuels, certains, anormaux et spéciaux résultant de la perte de marge brute subie par les entreprises riveraines de travaux publics.

Metz Métropole et la Ville de Metz ont ainsi créé une Commission commune d'Indemnisation Amiable (CIA) des entreprises.

Le 23 février 2011, la SARL MALAULI, exploitante du restaurant « La Boucherie » et représentée par Monsieur Philippe RIGAULT, a déposé auprès de la CIA une demande d'indemnisation du préjudice économique qu'elle aurait subi du fait des travaux d'aménagement de la Place de la République réalisés par la Ville de Metz d'avril 2009 à août 2010 inclus, estimée par ses soins à hauteur de 474 244 Euros.

Réunie le 23 mai 2011, la CIA conclut, après analyse technique et comptable dudit dossier, à l'existence d'une gêne anormale et spéciale, directement liée à la réalisation des nouveaux espaces de circulation piétonniers de la Place de la République, du 1^{er} novembre 2009 au 1^{er} août 2010, indemnisable par la Ville de Metz à hauteur de 62 000 Euros.

Afin d'éviter d'inutiles recours contentieux et frais de procédure, la Ville de Metz et la SARL MALAULI se sont rapprochées et se sont accordées sur les termes du protocole transactionnel ci-joint. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer à la SARL MALAULI une indemnité de 62 000 Euros en réparation du préjudice subi du fait des travaux d'aménagement de la Place de la République, ladite SARL renonçant en contrepartie à toute action contentieuse présente ou future afférente à la présente affaire et à tout surplus de réclamation.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** le principe d'une transaction à intervenir entre la Ville de Metz et la SARL MALAULI en vue de mettre un terme définitif au différend qui les oppose concernant l'indemnisation du préjudice économique subi du fait des travaux d'aménagement de la Place de la République.
- **D'ACCEPTER** en contrepartie de la renonciation par la SARL MALAULI à toute action contentieuse présente ou à venir et à tout surplus de réclamation, de verser à la SARL MALAULI une indemnité globale et définitive de 62 000 Euros.
- **D'APPROUVER** les termes du protocole d'accord transactionnel joint à la présente.
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole ainsi que tout acte ou document se rapportant à la présente affaire.

Interventions de : Mme COLIN-OESTERLE, M ; LEBEAU, M. JEAN

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 49 (M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. SCHUMAN William, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. SCUDERI, M. PAYRAUDEAU (x2), M. BELHADDAD, M. HETHENER

DCM N°11-09-09 : Commission d'Indemnisation Amiable des entreprises - Travaux d'Aménagement de la Place de la République – Protocole transactionnel - Pub « O'Carolan's Harp »

M. JEAN, Rapporteur, expose que par délibérations des 20 et 30 septembre 2010, Metz Métropole et la Ville de Metz ont mis en place une procédure de règlement amiable visant l'indemnisation des préjudices actuels, certains, anormaux et spéciaux résultant de la perte de marge brute subie par les entreprises riveraines de travaux publics. Metz Métropole et la Ville de Metz ont ainsi créé une Commission commune d'Indemnisation Amiable (CIA) des entreprises.

Le 7 mars 2011, la SARL SIMONET, exploitante du Pub « O'Carolan's Harp » et représentée par Monsieur Olivier SIMONET, a déposé auprès de la CIA une demande d'indemnisation du préjudice économique qu'elle aurait subi du fait des travaux d'aménagement de la Place de la République réalisés par la Ville de Metz d'avril 2008 à novembre 2010, estimée par ses soins à hauteur de 187 000 Euros.

Réunie le 23 mai 2011, la CIA conclut, après analyse technique et comptable dudit dossier, à l'existence d'une gêne réelle, anormale et spéciale, directement liée au stationnement de bus sur le trottoir au droit de l'établissement du fait des travaux d'aménagement de la Place de la République, du 15 mars 2010 au 9 août 2010, indemnisable par la Ville de Metz à hauteur de 11 200 Euros.

Afin d'éviter d'inutiles recours contentieux et frais de procédure, la Ville de Metz et la SARL SIMONET se sont rapprochées et se sont accordées sur les termes du protocole transactionnel ci-joint.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter d'allouer à la SARL SIMONET une indemnité de 11 200 Euros en réparation du préjudice subi du fait des travaux d'aménagement de la Place de la République, ladite SARL renonçant en contrepartie à toute action contentieuse présente ou future afférente à la présente affaire et à tout surplus de réclamation.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** le principe d'une transaction à intervenir entre la Ville de Metz et la SARL SIMONET en vue de mettre un terme définitif au différend qui les oppose concernant l'indemnisation du préjudice économique subi du fait des travaux d'aménagement de la Place de la République.
- **D'ACCEPTER** en contrepartie de la renonciation par la SARL SIMONET à toute action contentieuse présente ou à venir et à tout surplus de réclamation, de verser à la SARL SIMONET une indemnité globale et définitive de 11 200 Euros.
- **D'APPROUVER** les termes du protocole d'accord transactionnel joint à la présente.
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole ainsi que tout acte ou document se rapportant à la présente affaire.

Interventions de : (voir point N°8)

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 49 (M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. SCHUMAN William, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. SCUDERI, M. PAYRAUDEAU (x2), M. BELHADDAD, M. HETHENER

DCM N°11-09-10 : Création d'un service d'autopartage dans les villes du Sillon Lorrain.

M. DARBOIS, Rapporteur, expose que la mise en œuvre de solutions de transports alternatifs à la voiture individuelle devient aujourd'hui un objectif impérieux afin de répondre aux problématiques de mobilité et de respect de l'environnement.

A cet égard, l'autopartage commence à se développer en France : après Strasbourg, qui a initié ce dispositif il y a plus de 10 ans, 23 villes proposent aujourd'hui un tel système.

A Metz, ce nouveau service pourrait intéresser de nombreux citoyens qui recherchent des solutions pour ne plus être propriétaires d'un véhicule pour des raisons financières et/ou pratiques ou simplement par conviction.

C'est dans ce contexte que la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Lorraine Autopartage » a conçu, avec des partenaires privés et publics et après une étude de faisabilité approfondie, un projet de service d'autopartage en Lorraine et plus particulièrement sur les villes et agglomérations du Sillon Lorrain (Metz, Nancy, Thionville et Epinal). Ce projet d'autopartage prend tout son sens à l'échelle de la Lorraine en complément du TER et des politiques de transport et d'écomobilité de chaque agglomération.

En effet, l'objectif du service d'autopartage est de permettre à tout un chacun d'utiliser une voiture en fonction de ses besoins, sans avoir à en posséder une ou une seconde, dans une logique multimodale ; il s'agit plus largement de rationaliser la place de la voiture individuelle en milieu urbain, d'enrichir le système de mobilité urbaine messin (bus, TER, vélo) et de favoriser le transfert modal.

L'autopartage présente ainsi des intérêts multiples pour les utilisateurs :

- sociaux (accès à l'automobile pour les plus démunis),
- environnementaux (limitation du nombre d'autos en stationnement et en circulation : une voiture « partagée » remplace potentiellement 8 voitures individuelles),
- économiques (économie de la possession d'une voiture qui serait peu utilisée).

Ce service peut également, se révéler intéressant pour les entreprises et les administrations soucieuses de faire des économies sur leur parc de véhicule qui demeure, en dehors des heures d'utilisation, sous-exploité.

En pratique, ce service de mobilité urbaine consiste à rendre accessible à tout un chacun, sur abonnement, des véhicules en libre-service en ville et se caractérise par :

- une tarification à l'usage (à l'heure et au km parcouru),
- le choix du type des véhicules (citadine, familiale, petit utilitaire, transport d'une personne en fauteuil roulant) disposés en stations réservées à des endroits stratégiques,
- une réservation par téléphone, internet (24/24h et 7/7j) ou en agence commerciale,
- une intermodalité avec les autres modes de déplacement (transports collectifs, vélo).

A Metz, Lorraine Autopartage va proposer dès fin 2011 la création d'un premier réseau de 11 véhicules d'autopartage et un développement jusqu'à 67 véhicules partagés en 2015.

A ce jour, plusieurs collectivités ont donné leur accord pour s'engager concrètement dans cette démarche, par le biais d'une participation au capital social de la société : Ville de Nancy et Communauté Urbaine du Grand Nancy, Ville de Thionville, Ville de Vandœuvre ; de son côté, la Ville d'Epinal est en phase d'examen de cette initiative, tout comme la Communauté d'Agglomération Metz Métropole, qui s'intéresse à ce projet au travers notamment de sa compétence « transports ».

Par ailleurs, le projet économique de Lorraine Autopartage intègre, outre les recettes des usagers, une participation de partenaires tant privés que publics dans le respect des règles légales régissant les SCIC et l'aide économique aux entreprises. Dans ce cadre, il est proposé que la Ville de Metz participe au capital social à hauteur de 5 000 € et contribue, à l'instar de la CUGN, au démarrage de l'activité par le versement d'une subvention unique de fonctionnement de 35 880 €, la SCIC visant un fonctionnement économique équilibré, sans financement public, en 4 ans.

La Région Lorraine et le Département de la Moselle ont également été sollicités dans le cadre de ce projet.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE SOUTENIR** la démarche engagée par Lorraine Autopartage ;
- **DE LUI ATTRIBUER** une subvention de 35 880 € pour l'aider au démarrage de la mise en place d'un dispositif d'autopartage sur Metz et les autres collectivités du Sillon Lorrain ;
- **D'ACTER** l'entrée de la Ville de Metz au capital social de la SCIC Lorraine Autopartage par une souscription de 50 parts sociales de 100 euros ;
- **DE DESIGNER M. DARBOIS** en qualité de représentant titulaire de la Ville de Metz, afin de siéger dans le collège « Collectivités » de la SCIC (Mme LEBLAN étant désignée en qualité de suppléante) ;
- **D'ACCEPTER** le principe de conclure avec la SCIC une convention définissant notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- **SOLLICITE** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Interventions de : M. KHALIFE, M. LEBEAU, M. ALDRIN, Mme LEBLAN, M. DARBOIS,

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 50 (M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, M. SCHUMAN William, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel)

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. BELHADDAD, M. HETHENER, Mme PISTER, M. TRON

DCM N°11-09-11 : Demande de dénomination de Metz en commune touristique.

M. JEAN, Rapporteur, expose que Metz est un moteur du tourisme lorrain, du Quart Nord Est et de la Grande Région, notamment depuis l'ouverture du Centre Pompidou-Metz.

La force de Metz et de son agglomération est de pouvoir jouer sur plusieurs registres des pratiques touristiques (urbain, affaires, culture, événementiel, gastronomique, sportif jusqu'aux variations d'activités relevant du péri-urbain).

L'économie touristique est en pleine expansion à Metz et constitue un levier important en matière d'attractivité du territoire, de développement des emplois, et de l'activité. Sur un an, depuis l'ouverture du CPM, l'Office de Tourisme a connu une augmentation du nombre des contacts clients de + 63 % et des visites guidées organisées de + 14 %, le camping a vu sa fréquentation augmenter de 26 % et le taux d'occupation moyen de l'hôtellerie s'est accru de + 7,96 % en moyenne.

Toutefois, malgré ses succès et dans un contexte d'identification des territoires à l'échelle nationale et internationale, il convient d'apporter une meilleure lisibilité à l'offre touristique messine. Pour ce faire, un schéma local de développement touristique est en cours d'élaboration et sera présenté dans les prochains mois au Conseil Municipal. Il aura notamment pour objet de présenter un plan d'actions concrètes afin de renforcer la destination Metz et de modifier l'image de la Ville au niveau touristique.

Comme première étape à cette démarche, il est proposé au Conseil Municipal d'engager la procédure de demande de classement de Metz en commune touristique, la Ville répondant aux critères visés par le décret n°2008-884 du 2 septembre 2008 repris à l'article L.133-11 du Code du tourisme. En effet, cet article prévoit que : « *Les communes qui mettent en œuvre une politique du tourisme et qui offrent des capacités d'hébergement pour l'accueil d'une population non résidente (au-delà de 4,5 % des capacités rapportées à la population totale) peuvent être dénommées communes touristiques* ».

La commune de Metz étant au-dessus du pourcentage minimal exigé de capacité d'hébergement d'une population non permanente (Metz est à 6,13 % - voir le tableau joint en annexe), une demande de dénomination peut être introduite, celle-ci étant accordée par décision préfectorale pour une durée de cinq ans.

Les avantages liés au classement de la Ville en commune touristique sont multiples :

- information des touristes sur la capacité d'hébergement de la commune (ce qui permettra aux professionnels du secteur d'optimiser leurs actions de communication) ;
- possibilité pour la Ville de s'appuyer sur cette dénomination pour accompagner sa démarche de changement d'image.

Dans ce processus de classement et de reconnaissance de Metz comme commune touristique, la Ville pose un geste fort d'ancrage de la vocation touristique du territoire qui s'érige en destination.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE SOLLICITER** la demande de classement de Metz en commune touristique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure prévue à l'article R.133-34 du Code du Tourisme.
- **SOLLICITE** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Interventions de : M. KHALIFE, Mme ZIMMERMANN, M. LEBEAU, M. JEAN

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 49 (M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure (x2), M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, M. SCHUMAN William, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel)

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. BELHADDAD, M. HETHENER, M. KRAUSENER, M. TOULOUZE, M. DARBOIS

DCM N°11-09-12 : Groupement de commande entre l'Etat, la Région Lorraine, les villes de Metz et Nancy, Metz Métropole et la Communauté Urbaine du Grand Nancy pour la réalisation d'une étude en vue de la mise en place en région d'un pôle lyrique, symphonique et chorégraphique.

M. FONTE, Rapporteur, expose que dans le prolongement des dispositions du précédent protocole du 27 février 2003, l'Etat, le Conseil Régional, les villes de Metz et Nancy, Metz Métropole et la Communauté Urbaine du Grand Nancy ont signé le 18 avril 2011 un nouveau protocole (2011-2013) prévoyant la mise en place d'un pôle lyrique, symphonique et chorégraphique en Lorraine au 1^{er} janvier 2014. L'objectif du futur pôle est de doter la Lorraine :

- d'un grand ensemble philharmonique mutualisé de l'Orchestre National de Lorraine, installé à Metz
- d'une unité multi site et mutualisée de production lyrique à partir de l'Opéra National de Lorraine installé à Nancy et de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole
- d'un Ballet National contribuant au rayonnement international du territoire

La situation économique et son impact sur les budgets des collectivités territoriales donnent encore plus d'acuité à la nécessaire réflexion de mutualisations des moyens des grandes institutions culturelles en région. Les 6 institutions concernées (Philharmonie de Nancy, l'Orchestre National de Lorraine, EPCC Metz en Scènes, Opéra-Théâtre de Metz Métropole, Opéra National de Lorraine, et le Ballet National de Nancy) pèsent financièrement 36,5 M€ globalement et justifient, sans réduire la proposition culturelle en région, d'examiner toutes les collaborations ou mutualisations possibles.

Pour atteindre cet objectif les signataires ont prévu un accompagnement par un cabinet d'expertise extérieur financé à parité. L'enveloppe financière prévisionnelle relative à cette mission d'accompagnement est estimée à 120 000 €. Pour permettre la mise en place du marché à venir et son paiement, il est proposé de constituer un groupement de commandes, selon les modalités de l'article 8 du code des marchés publics ayant pour objet la réalisation d'une mission d'accompagnement pour la mise en place d'un pôle lyrique, symphonique et chorégraphique en Lorraine.

Un projet de convention définissant les missions du coordinateur confiées à la Région Lorraine et celle des membres du groupement est joint à la présente délibération. Dans ce cadre il est prévu que chaque membre du groupement contribuera au financement du cabinet d'expertise retenu à hauteur de 10 000 € en 2012 et 2013.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ADHERER** au groupement de commandes (comprenant l'Etat, la Région Lorraine, les villes de Metz et Nancy, l'Agglomération de Metz Métropole et la CU du Grand Nancy) chargé de la passation du marché pour la réalisation d'une mission d'accompagnement d'un cabinet extérieur en vue de la mise en place d'un pôle lyrique, symphonique et chorégraphique en Lorraine
- **D'INSCRIRE** la participation de la Ville à hauteur de 20 000 € pour cette mission, crédits qui seront inscrits sur les exercices budgétaires 2012 et 2013 pour un montant annuel de 10 000 €
- **DE DESIGNER M. FONTE** pour représenter la Ville au sein des instances chargé de la mise en œuvre du groupement de commande.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes entre l'Etat, la Région Lorraine, les Villes de Metz et Nancy, l'Agglomération de Metz Métropole et la CU du Grand Nancy, ou tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette mission.

Interventions de : M. THIL, Mme NICOLAS, M. FONTE, M. le Maire

Explication de vote demandée par : M. THIL, Mme NICOLAS

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 37 (M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure (x2), M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, M. SCHUMAN William,

Voix contre : 0

Abstention : 12 (M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel,)

Absents au moment du vote : M. HETHENER, M. TOULOUZE, M. JEAN, Mme OLESINSKI, M. KOENIG

DCM N°11-09-13 : Versement d'une participation financière complémentaire à l'Orchestre National de Lorraine.

Mme SALLUSTI, Rapporteur, expose qu'administré par un syndicat mixte comprenant la Ville de Metz et la Région Lorraine, l'Orchestre a obtenu le label National du Ministère de la Culture et rayonne notamment à travers l'accompagnement des productions de l'Opéra-Théâtre mais aussi de la programmation spécifique à l'Arsenal lui conférant un rôle singulier dans la vie culturelle messine.

Dans le cadre du budget primitif 2011, le Conseil Municipal a acté le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 993 610 euros à l'Orchestre National de Lorraine. Néanmoins, la situation financière de l'Orchestre reste tendue, compte tenu notamment d'une dotation de départ insuffisante en l'absence d'évolution des participations financières de l'Etat et de la Région Lorraine depuis plusieurs années.

Pour permettre à l'ONL d'absorber ses dépenses annuelles, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention complémentaire de 50 000 € portant la subvention totale à 2 043 610 € soit une augmentation de 4,1% par rapport à 2010. La subvention totale 2011 (BP+BS) représente 32% du budget global de l'ONL.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE VERSER** une participation financière complémentaire d'un montant de 50 000 euros à l'Orchestre National de Lorraine,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la présente subvention.

Interventions de : Mme NICOLAS, M.THIL, M. le Maire

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 44 (M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure (x2), M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, M. SCHUMAN William., M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel,)

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. HETHENER, M. TOULOUZE, M. KOENIG, Mme ZIMMERMANN, Mme COLIN-OESTERLE (x2), Mme BORI (x2)

M. FONTE (x2) ne participe pas au débat ni au vote

DCM N°11-09-14 : Nuit Blanche-Metz – 4^{ème} Edition.

M. SCHUMAN, Rapporteur, expose qu'à la suite du conseil municipal du 30 juin 2011, il a été décidé de mettre en œuvre la manifestation Nuit Blanche-Metz qui se déroulera le 30 septembre prochain.

Durant ces derniers mois des démarches de financements supplémentaires ont été réalisées en complément de celles déjà actées et présentées lors du dernier Conseil Municipal. En effet, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine a fait connaître son accord de participer financièrement à hauteur de 12 000 euros et 60 800 euros additionnels ont été confirmés provenant de partenariats privés.

La Ville de Metz sollicite aussi une subvention FEDER à hauteur de 10 000 € et un soutien particulier sur le dispositif de laboratoire et de résidences artistiques auprès du Conseil Régional de Lorraine de 5 000 €. Au vu de la recette d'ores et déjà actée qui représente un total de 72 800 euros d'apports financiers extérieurs, il est proposé de répartir ce financement de la manière suivante :

- Subvention associations : 12 870 €
- Contrats artistiques : 9 900 €
- Prestations Techniques, logistique, sécurité et régie général : 50 030 €

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** les participations proposées ci-après :

SA Holding Metz Saint Jacques	13 000 €
Véolia environnement	10 000 €
Van Hool	10 000 €
Foncière des régions	6 000 €
Saint Gobain	5 000 €
Degremont	5 000 €
Label	1 500 €
Caisse des dépôts	5 000 €
Batigère	3 000 €
Lingenheld	2 000 €
Agence immobilière de Lorraine	300 €
Total	60 800 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat et de mécénat avec les interlocuteurs sollicités, leurs avenants éventuels ainsi que tout document se rapportant à Nuit Blanche 2011.
- **DÉCIDE** l'attribution de subventions aux associations participant à la Nuit Blanche 2011 pour un montant global de 12 870 € selon le détail ci-après :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
Association Diffu'son	1 500 €
Association Wellouej	1 370 €
Association Maison Pottier	8 000 €
EPLA (établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Metz)	1 000 €
Association Zikamine	1 000 €
TOTAL	12 870 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiaires ainsi que leurs avenants éventuels.
- **SOLLICITE** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.
- **ORDONNE** les inscriptions budgétaires correspondantes dans le cadre du budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. LEBEAU, Mme NICOLAS, M. THIL, Mme MERTZ, M. le Maire, M. SCHUMAN

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour :40 (M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure (x2), M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène, M. SCHUMAN William,

Voix contre : 2 (M. LEBEAU, Mme NICOLAS)

Abstention : 7 (M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle)

Absents au moment du vote : M. HETHENER, Mme ZIMMERMANN, Mme COLIN-OESTERLE (x2)

DCM N°11-09-15 : Attribution de subventions à diverses associations culturelles pour l'année 2011.

Mme MERTZ, Rapporteur, expose que dans le cadre de la politique d'action culturelle de la Ville de Metz, en particulier l'aide au projet des structures artistiques et culturelles locales et la pratique du chant choral amateur, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 5 950 € aux associations suivantes :

- 4 000 € à la compagnie de danse Nunatak au titre de l'aide à la création du projet « Notebook : Pan vu d'avion », dont la maquette a été sélectionnée par les Plateaux Lorrains en 2010. Les actions de Nunatak s'inscrivent dans le champ de la danse et de l'art contemporain et ont pour objectif de contribuer au développement de la recherche, la création, la diffusion et la formation dans ces domaines. Le budget prévisionnel global de l'opération s'élève 15 000 €. L'aide de la ville devrait être complétée par une aide de la Région Lorraine à hauteur de 5 000 €.
- 1 500 € au centre culturel d'Anatolie au titre de l'aide au projet 2011. L'association participe depuis 2002 à la diversification de l'offre culturelle à Metz, notamment dans le quartier de Metz-Borny par l'intermédiaire d'activités socio-culturelles et artistiques destinées entre autres à promouvoir la culture turque contemporaine. Parmi les actions de programmation de l'association, il est prévu que l'artiste Guler Dumman se produise avec son groupe le dimanche 13 novembre 2011 à l'Arsenal. Le budget prévisionnel global de l'opération s'élève 23 600 €. L'association a sollicité une aide complémentaire de la Région Lorraine à hauteur de 5 000 €.
- 300 € à la chorale Trimazo au titre de l'aide exceptionnelle. En effet, le groupe vocal, composé d'une cinquantaine de choristes, se produit régulièrement à l'occasion de concerts et sollicite une aide pour l'acquisition de porte-partitions. La chorale souhaite renouveler ce type de support dans la mesure où il contribue à l'esthétique de l'ensemble lors des concerts.

- 150 € à la Société Dante Alighieri – Comité de Metz au titre de l'aide au projet pour l'organisation de la manifestation intitulée « Semaine italienne » à Metz à l'occasion du 150^e anniversaire de l'Unité italienne.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 5 950 € aux associations suivantes :
 - Nunatak 4 000 €
 - Centre culturel d'Anatolie 1 500 €
 - Chorale Trimazo 300 €
 - Société Dante Alighieri - Comité de Metz 150 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 46 (M. GROS Dominique (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, , M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure (x2), M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. LEBEAU

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Absents au moment du vote : M. HETHENER, Mme ZIMMERMANN, Mme COLIN-OESTERLE (x2), Mme NICOLAS, M. LIOGER, Mme HEBER-SUFFRIN

DCM N°11-09-16 : Convention d'archivage entre la Ville de Metz et le Centre Pompidou Metz.

Mme BRESSON, Rapporteur, expose que le Code du Patrimoine précise l'obligation faite aux services, établissements et organismes d'archiver à l'expiration de leur période d'utilisation courante les documents produits et/ou reçus par eux et présentant un intérêt administratif et historique.

Pour éviter le démembrement des fonds de Metz Métropole, maître d'ouvrage du Centre Pompidou-Metz, de la Ville de Metz en tant que maître d'ouvrage délégué pour la construction du Centre Pompidou-Metz (Mission Pompidou), de l'Association de préfiguration du Centre Pompidou-Metz et de l'EPCC Centre Pompidou-Metz, il convient de conserver ces fonds en un lieu unique.

Aussi, la Ville de Metz se propose, comme pour la Communauté d'Agglomération depuis 2005, de mettre les compétences et locaux de ses Archives Municipales à la disposition du Centre Pompidou-Metz pour la conservation, sous forme de dépôts gratuits, de ses archives détenues et à venir. La signature d'une convention est nécessaire pour finaliser cet accord.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE** en dépôt les archives de l'Association de préfiguration du Centre Pompidou-Metz ainsi que l'ensemble des archives du Centre Pompidou-Metz depuis sa création,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention établie en conséquence ainsi que tout document se rapportant à la présente.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 46 (M. GROS Dominique (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, , M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure (x2), M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. LEBEAU

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. HETHENER, Mme ZIMMERMANN, Mme COLIN-OESTERLE (x2), Mme NICOLAS, M. LIOGER, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle

DCM N°11-09-17 : Versement d'une subvention d'équipement au Conseil Presbytéral de la paroisse protestante du Temple Neuf.

Mme OASI-SCHAEFER, Rapporteur, expose que le Conseil Presbytéral de la paroisse protestante du Temple Neuf sollicite l'aide financière de la Municipalité en vue de réaliser les travaux de relevage des Grandes Orgues du temple. L'édifice est propriété de la Ville de Metz.

Selon le rapport de visite établi par l'Agence Départementale de l'Orgue, la restauration de l'orgue, instrument (de Dalstein & Haerpfer) reconstruit en 1971, s'avère en effet nécessaire.

Le coût estimatif de ces travaux est de 187 000 €. Il est proposé d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 65 000 €. Le Conseil Général, partenaire institutionnel avec la Ville de Metz, est également sollicité financièrement, à hauteur de 70 000 €, le solde de la dépense restant à la charge du Conseil Presbytéral.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE VERSER** une subvention d'équipement au Conseil Presbytéral de la paroisse protestante du Temple Neuf d'un montant de 65 000 € représentant la participation financière de la Municipalité à la réalisation des travaux de relevage des Grandes Orgues du temple. Cette subvention d'équipement sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses. Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.
- **DONNE** un avis favorable à la réalisation des travaux à entreprendre par le Conseil Presbytéral de la paroisse protestante du Temple Neuf.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au financement et à la réalisation des travaux.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 44 (M. GROS Dominique (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, , M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure (x2), M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène (x2),), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. LEBEAU

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents excusés : M. HETHENER, Mme ZIMMERMANN, Mme COLIN-OESTERLE (x2), Mme NICOLAS, M. LIOGER, Mme HEBER-SUFFRIN, M. THIL Patrick (x2)

-

DCM N°11-09-18 : Attribution de subventions au titre de l'organisation de la fête de Saint-Nicolas.

M. SCUDERI, Rapporteur, expose que la Ville de Metz organisera, le dimanche 4 décembre 2011, la fête de la Saint-Nicolas articulée autour du traditionnel défilé composé de chars décorés sur un même thème et de fanfares pour l'animation musicale. D'autres animations seront proposées en lien avec la Région Lorraine tout au long de la journée qui se terminera par l'embrasement de la Place d'Armes.

Dix associations participeront cette année à l'organisation du défilé en concevant et en animant les chars tout au long du cortège : l'Orphéon des Bigophones, la Société Carnavalesque du Carnaval de Metz, les Gwendolyn's, le Secours Catholique, les Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie – JCMA, la Renaissance, Famille Lorraine de Borny, Groupe Folklorique Lorrain de Metz, la MJC Metz Sud et Famille Lorraine de Metz-Devant-les-Ponts, qui rejoint l'équipe de bénévoles et permettra ainsi d'étoffer le défilé avec un dixième char.

Pour permettre aux associations de mener à bien ce projet, il est proposé d'une part de leur attribuer une subvention d'un montant de 1 600 € par char, soit un total de 16 000 € ; d'autre part d'attribuer à l'association des Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie (JCMA), une subvention complémentaire à hauteur de 12 000 € destinée à couvrir les interventions des fanfares, harmonies et troupes musicales.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER LES SUBVENTIONS SUIVANTES** au titre de l'organisation des festivités de la St Nicolas pour un montant total de **28 000 €** :

- l'Orphéon des Bigophones", CLRM (Commune Libre de Magny) ____	1 600 €
- Le Carnaval de Metz _____	1 600 €
- Les Gwendolyn's _____	1 600 €
- Association Secours Catholique _____	1 600 €
- La Renaissance _____	1 600 €
- Famille Lorraine de Borny _____	1 600 €
- Groupe Folklorique Lorrain de Metz _____	1 600 €
- MJC Metz-Sud _____	1 600 €
- Famille Lorraine de Metz-Devant-les-Ponts _____	1 600 €
- Les Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie – JCMA _____	13 600 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de leur affectation ou de non-réalisation de l'action. La dépense totale s'élève à **28 000 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de :

Explication de vote demandée par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 42 (M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. LEBEAU

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. HETHENER, Mme ZIMMERMANN, Mme COLIN-OESTERLE (x2), Mme NICOLAS, M. FONTE, Mme HEBER-SUFFRIN, Mme SALLUSTI (x2), M. THIL (x2),

DCM N°11-09-19 : Attribution de subventions à diverses associations socio-éducatives et sportives.

Mme MEDOC, Rapporteur, expose que :

1. Animation estivale – régularisation

Lors de la séance du 26 mai 2011, le Conseil Municipal a accordé une subvention aux clubs et associations proposant leur participation à l'animation estivale. Or, certains ont été contraints de supprimer des séances prévisionnelles, voire d'annuler leur participation après avoir rencontré des problèmes d'encadrement. Afin de maintenir la même capacité d'accueil pour faire face à une forte demande du public, certaines animations ont été prolongées. En conséquence, il est proposé de réévaluer la subvention accordée initialement aux clubs et associations concernées afin de ne pas les pénaliser. Le montant total s'élève à **2 978 €** et est réparti de la manière suivante, la dépense étant couverte par les crédits non versés pour les animations annulées :

– Planet Aventure Organisation	988 €
– Club d'Echecs Fischer	160 €
– Bantous Théâtre de Metz	560 €
– Team Cobra Thai 57	250 €
– M.J.C. Borny	900 €
– AS des Cheminots de Metz	120 €

Par ailleurs, une subvention de 1 500 € a également été accordée le 26 mai 2011 à l'association Alliance 100. Or cette dernière a changé de dénomination et s'appelle désormais « Même pas cap ». Ce dossier doit être présenté une nouvelle fois devant le Conseil Municipal aux fins de rectification pour permettre son règlement par la Trésorerie Principale de Metz-Municipale.

2. Subvention au titre de l'animation socio-éducative

L'association SECHAT sollicite le soutien de la Ville de Metz pour un projet original à destination des enfants des structures jeunesse messines. SECHAT est une association à buts humanitaires, éducatifs et socioculturels. Ses actions visent principalement à soutenir les habitants de la ville de Qurna en Egypte, mais également à mieux faire comprendre ce pays au public messin.

Dans ce but, l'association propose d'intervenir auprès d'une centaine d'enfants des différents quartiers de Metz afin de leur faire découvrir une technique culturelle ancestrale : le théâtre d'ombres égyptien, à travers le conte antique *La légende du naufragé*. Par le biais d'ateliers créatifs, les enfants seront à la fois les concepteurs et les fabricants de personnages qui serviront à une représentation suivie d'un débat. Le sérieux du travail en amont (collaboration avec un anthropologue et un Egyptologue), ainsi que la forte dimension participative et pédagogique des interventions, sont les principaux atouts de ce projet atypique. L'attribution d'une subvention de **500 €** sur un budget global de 2 125 € (cofinancé avec le Conseil Général de Moselle) est soumise au Conseil Municipal.

3. Fêtes et Manifestations

Dans le cadre de la redynamisation de Metz Nord, le CRI BIJ a organisé, en partenariat avec les Services municipaux, une journée d'échange, de rencontres et de découverte des associations et structures qui œuvrent sur le quartier.

Cette journée, programmée le samedi 17 septembre 2011 de 11h à 17h, avait pour objectifs de faire connaître aux habitants du quartier la richesse de la vie associative, apporter des informations pour les personnes souhaitant créer leur association, consolider le lien construit entre les structures dans le cadre notamment de l'AGORA, valoriser le quartier en montrant ses potentialités.

Le coût total de l'opération s'élève à 10 367 €. La Région Lorraine participe à hauteur de 5 000 € et le CRI-BIJ sollicite la Ville de Metz pour une subvention à hauteur de **1 367 €**, correspondant aux frais liés au raccordement UEM, au règlement des droits SACEM, à la location d'une structure gonflable et à la prise en charge du repas des animateurs bénévoles. Enfin, la Ville de Metz a également pris en charge un ensemble de services, comme l'impression des éléments de communication ou la mise à disposition de matériel, pour une valeur de 4 000 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées :

1) Animation estivale - régularisation

- Planet Aventure Organisation	988 €
- Club d'Echecs Fischer	160 €
- Bantous Théâtre de Metz	560 €
- Team Cobra Thai 57	250 €
- M.J.C. Borny	900 €
- AS des Cheminots de Metz	120 €
- Même pas Cap	1 500 €

2. Subvention au titre de l'animation socio-éducative

- Association SECHAT	500 €
----------------------------	-------

3. Fêtes et Manifestations :

- Centre de Renseignements et d'Information – Bureau d'Information et de Jeunesse	1 367 €
--	---------

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention et de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées. La dépense totale s'élève à **6 345 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. SCUDERI, Mme PALLEZ

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 35 (M. GROS Dominique (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, , M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette,

M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), Mme OASISCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle,

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. HETHENER, Mme ZIMMERMANN, Mme COLIN-OESTERLE (x2), Mme NICOLAS, M. LIOGER, Mme HEBER-SUFFRIN, Mme SALLUSTI (x2), M. THIL (x2), M. ALDRIN (x2), M. LEBEAU, M. TOULOUZE, M. LEKADIR (x2),

DCM N°11-09-20 : Attribution de subventions dans le cadre du dispositif Bourse au Permis de Conduire.

M. SCUDERI, Rapporteur, expose qu'il est proposé d'attribuer, à l'Association Nationale pour la Promotion de l'Education Routière (ANPER) deux subventions dans le cadre du dispositif Bourse au Permis de Conduire pour un montant total de 43 000 €.

1. Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'association ANPER

L'antenne départementale de l'association ANPER (association nationale pour l'éducation routière) au titre de l'organisation du dispositif Bourse au Permis de Conduire, gère les bourses versées par la Ville de Metz en les distribuant aux auto-écoles lorsqu'un boursier s'y inscrit. L'association s'assure en outre du suivi de la formation par les candidats et de l'administration de leurs dossiers. Elle est également chargée de l'évaluation des boursiers au terme de leur formation routière et participe enfin aux réunions du Comité Technique qui instruit les dossiers de demande de bourse et travaille à la mise en place des modalités de fonctionnement du dispositif.

L'ANPER connaît des coûts de fonctionnement inhérents à son activité au titre du dispositif. C'est pourquoi l'association a sollicité la Ville de Metz pour une subvention de fonctionnement. Au regard du rôle déterminant de l'ANPER dans la mise en place de la Bourse au Permis de Conduire et des missions qui lui incombent au titre de ce programme, il est proposé d'accorder une subvention de 3 000 € pour l'exercice 2011.

2. Attribution de bourses au permis de conduire

Par décision du Conseil Municipal du 29 janvier 2009, la Ville de Metz a mobilisé une enveloppe de 40 000 €, renouvelée en 2010 puis 2011, dédiée à soutenir financièrement les jeunes messins de 18 à 25 ans dans leur démarche d'apprentissage à la conduite automobile à travers le dispositif « Bourse au Permis de Conduire ». Celui-ci prévoit en effet l'attribution d'une aide à hauteur de 800 € en l'échange de 105 heures de travail bénévole au sein d'une association messine.

Le Comité Technique de la Bourse au Permis de Conduire, réuni mensuellement et après instruction approfondie des dossiers de candidature, désigne les jeunes qui bénéficieront d'une bourse. Les modalités administratives du dispositif prévoient le versement des subventions correspondant au montant des bourses attribuées à l'association ANPER (Association Nationale pour la Promotion à l'Éducation Routière), partenaire de l'action, qui se charge de les attribuer aux auto-écoles désignées par les boursiers.

A ce jour, la totalité des bourses ayant été attribuées, il convient désormais de procéder au versement de la somme correspondante à l'association, soit 40 000 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER les subventions suivantes** à l'association ANPER pour un montant total de **43 000 €** et selon le détail suivant :
 1. Fonctionnement 3 000 €
 2. Solde Bourses au permis de conduire 40 000 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention et des bourses, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de leur affectation ou de non réalisation de l'action. La dépense totale s'élève à **43 000 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 35 (M. GROS Dominique (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, , M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), Mme OASISCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. HETHENER, Mme ZIMMERMANN, Mme COLIN-OESTERLE (x2), Mme NICOLAS, M. LIOGER, Mme HEBER-SUFFRIN, Mme SALLUSTI (x2), M. THIL (x2), M. ALDRIN (x2), M. LEBEAU, M. TOULOUZE, M. LEKADIR (x2)

DCM N°11-09-21 : Développement d'un projet d'initiation au judo au sein de l'Ecole des sports.

M. TRON, Rapporteur, expose que depuis sa création, l'Ecole des sports conduit des actions régulières en lien direct avec les clubs sportifs messins, qui apportent aux enfants esprit d'ouverture et construction personnelle. L'intérêt pédagogique de ces partenariats a conduit l'Ecole des sports à développer un projet plus conséquent en 2011, favorisant la découverte de pratiques sportives à forte consonance éducative.

Le second projet initié dans ce cadre est porté par le Metz Judo Jujitsu qui collabore avec l'Ecole des sports depuis 2 ans. Jusqu'à présent pratiqué de façon ponctuelle, il propose cette fois un projet d'initiation au judo articulé d'octobre 2011 à juin 2012.

L'action se déroulera en 3 étapes : une première action de 10 séances consécutives sera dispensée sur deux secteurs de l'école des sports d'octobre 2011 à décembre 2011. A l'issue de cette période certains enfants intégreront un stage club sur la période des vacances scolaires de Noël 2011. La seconde étape de ce projet se déroulera sur le même schéma pour deux autres secteurs de l'école des sports sur une période allant de janvier 2012 à avril 2012, avec une finalisation sur un stage club pour les vacances scolaires de pâques 2012. Pour clôturer ces actions, un tournoi regroupant l'ensemble des participants depuis le début du projet aura lieu courant juin 2012. Ces différentes étapes du projet « initiation judo » permettront à 70 enfants des quartiers de la Ville de Metz de découvrir la pratique d'une activité physique et sportive nécessitant des valeurs morales importantes.

La partie transport des enfants est assurée sur le budget de fonctionnement de l'Ecole des sports. Le Metz Judo Jujitsu sollicite par ailleurs une subvention de 6 150 € pour la réalisation de ce projet, visant à couvrir les frais d'encadrement 3400 €, de matériel 3250 € (à hauteur de 60%), ainsi que les coûts liés à l'organisation des différentes actions 800 €. Le Conseil Général participe quant à lui à l'achat de matériel à hauteur de 40 % de sa valeur, soit 1300 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** la subvention suivante pour le projet d'initiation au judo au sein de l'Ecole des sports: Metz Judo – Jujitsu : 6 150 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec l'association susvisée ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet. La dépense totale s'élève à **6 150 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de :

Explication de vote demandée par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 36 (M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, , M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. HETHENER, Mme ZIMMERMANN, Mme COLIN-OESTERLE (x2), Mme NICOLAS, Mme HEBER-SUFFRIN, Mme SALLUSTI (x2), M. THIL (x2), M. ALDRIN (x2), M. LEBEAU, M. TOULOUZE, M. LEKADIR (x2),

DCM N°11-09-22 : Soutien au Dispositif Local d'Accompagnement.

Mme LEBLAN, Rapporteur, expose que le soutien à la vie associative, le développement de l'éducation populaire et l'amélioration du lien social sont des axes essentiels du projet municipal. Outre le soutien obtenu auprès de la Ville, de nombreuses associations ont besoin d'un accompagnement particulier pour faire face à des difficultés ponctuelles, pour envisager le développement de leur activité ou la création d'un emploi, pour redéfinir leur projet associatif.

C'est en ce sens que la municipalité a signé en 2009 une convention avec le Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire (C.O.J.E.P.) pour la mission qu'il développe sur le territoire au titre du Dispositif Local d'Accompagnement.

Depuis sa mise en place en Moselle en 2005, le DLA a accueilli 469 structures (dont 35% messines) et accompagné 9 043 emplois (dont 190 créations de postes).

Pour la Ville, le DLA est un outil précieux de soutien à la politique de conventionnement avec les associations socio-éducatives. En 2010, ont ainsi été accompagnés à titre d'exemple, la MJC Borny, l'association Pushing ainsi que l'association Pas Assez nouvellement conventionnée par la Ville en 2011. Plusieurs autres associations partenaires d'actions municipales d'envergure telles que les Animations Estivales, ont également bénéficié de l'aide du DLA (CPN Les Coquelicots, Tous branchés.com...). Depuis le début de l'année 2011, ce sont plus d'une vingtaine de structures messines qui ont fait la demande d'accompagnements individuels ou collectifs; parmi elles on compte l'Interassociation de gestion des CSC de la Grange aux Bois, le Comité de Gestion des CS de Borny, Seniors Temps Libre, Mob d'Emploi ou encore le Foyer des Jeunes ouvriers.

Le C.O.J.E.P. sollicite la Ville de Metz pour une subvention de 10 000 €, au titre du DLA, sur un budget global de 529 030 €, qui bénéficie par ailleurs des autres financements publics suivants : 212 000 € de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ; 47 150 € Région Lorraine ; et 79 000 € de fonds Européens.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** la subvention suivante pour soutenir le Dispositif Local d'Accompagnement dans sa mission de diagnostic et d'accompagnement de la vie associative locale : C.O.J.E.P. (Carrefour des Organisation de Jeunesse et d'Education Populaire) au titre du Dispositif Local d'Accompagnement : 10 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec cet organisme ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet. La dépense totale s'élève à **10 000 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 40 (M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, , M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. THIL Patrick (x2)

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. HETHENER, Mme ZIMMERMANN, Mme COLIN-OESTERLE (x2), Mme NICOLAS, Mme HEBER-SUFFRIN, Mme SALLUSTI (x2), M. ALDRIN (x2), M. LEBEAU, M. TOULOUZE

DCM N°11-09-23 : Financement de l'événementiel sportif 2011 et subvention à diverses associations sportives.

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose que dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 135 865 €.

Subventions pour manifestations :

- Le Metz Judo Jujitsu organise aux Arènes de Metz les 22 et 23 octobre 2011, le premier tournoi international de judo METZ MOSELLE. Cette compétition individuelle par catégorie de poids est labélisée A par la Fédération Française de Judo et sera ouverte à tous les judokas et judokates licenciés des catégories juniors et cadets (6 000 €).
- Le Club Handojang de Metz organise au Complexe Sportif Saint Symphorien, la sixième édition de l'OPEN INTERNATIONAL de TAEKWONDO de Metz le 19 novembre 2011. Cette compétition sera réservée aux catégories benjamins, minimes et cadets (1 000 €).

Subventions de fonctionnement :

Par ailleurs, il est proposé d'attribuer une subvention de 39 500 € au bénéfice du Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny pour d'une part, participer aux frais de fonctionnement de l'ESAP (9 000 €) et d'autre part, au financement d'un poste d'éducateur (30 500 €) au titre de la saison sportive 2011. Dans le cadre de la convention pluriannuelle signée entre l'ASPTT Metz et l'Amicale du Personnel Municipal, il est proposé d'accorder une subvention de 5 440 € pour l'utilisation par le personnel de la Ville d'une partie des courts de tennis couverts.

Subventions d'équipement :

Dans le cadre du programme d'entretien du Complexe des Hauts Peupliers qu'a engagé l'ASPTT Metz, il est envisagé de proposer un premier versement de 10 000 € sous la forme d'une aide exceptionnelle afin de participer à la mise en conformité des installations.

Pour participer à l'achat du matériel sportif au titre de la saison 2010/2011, il est proposé de verser 2 925 € à Metz Tennis de Table pour le renouvellement de tables de compétition.

Aides au démarrage au titre de la saison sportive 2011/2012 :

Enfin, pour permettre à certains clubs sportifs de haut niveau de débiter la saison 2011/2012 dans les meilleures conditions, la Commission des Sports propose d'allouer des subventions au titre d'aides au démarrage pour un montant total de 71 000 €. Ces aides seront déduites de la subvention de fonctionnement qui leur sera attribuée ultérieurement pour la saison sportive 2011/2012.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour un montant de 135 865 € :

Subventions pour manifestations :

- Metz Judo Jujitsu 6 000 €
(Metz Moselle Open de Judo – 22 et 23 octobre 2011)
- Handojang de Metz 1 000 €
(Open international de Taekwondo de Metz - 19 novembre 2011)

Subventions de fonctionnement :

- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny 39 500 €
 - 9 000 € pour le fonctionnement de l'ESAP
 - 30 500 € de participation au financement du poste d'éducateur de l'ESAP
- ASPTT Metz 5 440 €
(Convention APM)

Subventions d'équipement :

- ASPTT Metz 10 000 €
(Mise en conformité des installations électriques)
- Metz Tennis de Table 2 925 €
(Renouvellement de tables de compétition)

Aides au démarrage au titre de la saison sportive 2011/2012

- Metz Handball 30.000 €
 - Metz Tennis de Table 25.000 €
 - Club d'Echecs Metz Fischer 1 500 €
 - Metz Triathlon 2 000 €
 - Union Sainte Marie Metz Basket 4 500 €
 - AS Pouilly Metz Volley Ball 8.000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de :

Explication de vote demandée par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 42 (M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, , M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène (x2) Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. THIL (x2),

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M.HETHENER, Mme ZIMMERMANN, Mme COLIN-OESTERLE (x2), Mme NICOLAS, Mme HEBER-SUFFRIN, M. ALDRIN (x2), M LEBEAU, M. TOULOUZE

DCM N°11-09-24 : Modalités d'accueil des élèves pendant la pause méridienne.

Mme BORI, Rapporteur, expose que la Ville de METZ poursuit l'objectif de proposer aux enfants déjeunant dans les restaurants scolaires des dispositifs d'accueil qui permettent de faire du temps des repas un moment éducatif et de détente.

Aussi, des solutions sont sans cesse recherchées pour améliorer le bien-être de l'enfant et la qualité du service de la pause méridienne.

Ainsi il est proposé dès septembre 2011 de procéder à des changements de lieux de restauration pour les enfants scolarisés dans les écoles suivantes :

Elémentaire Haut de Queuleu	Collège Philippe de Vigneulles	80 enfants
Elémentaire Maurice Barres, les Myosotis, la Roselière	Institut National des Jeunes Sourds	80 enfants

Ces solutions alternatives permettent aux restaurants Camille Hilaire et Louis Pergaud de retrouver des effectifs plus en adéquation avec leur capacité d'accueil, facilitant ainsi l'organisation matérielle et la gestion des effectifs.

Cette mutualisation d'équipement évite également la réalisation d'investissements conséquents.

De plus la municipalité a du rechercher une solution temporaire afin de faire déjeuner les enfants de l'école des Isles pour la période du 5 au 30 septembre 2011 en raison du retard pris par une entreprise en charge des travaux de rénovation.

Ainsi il a été convenu d'organiser un accueil temporaire des élèves à la demi-pension du lycée Fabert (80 élèves).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE FAIRE** déjeuner les élèves de l'école élémentaire du Haut de Queuleu (80 enfants environ) à compter de la rentrée scolaire 2011-2012 au collège Philippe de Vigneulles,

- **DE FAIRE** déjeuner les élèves des écoles maternelles les Myosotis et la Roselière et élémentaire Maurice Barrès, représentant 80 enfants environ, à compter de la rentrée scolaire 2011-2012, à l'Institut National des Jeunes Sourds de Metz,

- **DE FAIRE** déjeuner les élèves de l'école élémentaire les îles (80 enfants environ) du 5 au 30 septembre 2011 au Lycée Fabert.

- **D'ACCEPTER** les modalités d'organisation et les conditions financières liées à cette démarche et définies dans les conventions jointes en annexe, Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, dûment habilité, à signer lesdites conventions à passer entre le Département de la Moselle, le Collège Philippe de Vigneulles et la Ville de Metz, l'Institut National des Jeunes Sourds -I.N.J.S.- et la Ville de Metz, le Conseil Régional de Lorraine, le Lycée Fabert et la Ville de Metz, et tout document contractuel se rapportant à ces opérations.

Interventions de :

Explication de vote demandée par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 42 (M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danièle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, , M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène (x2) Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. THIL (x2),

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M.HETHENER, Mme ZIMMERMANN, Mme COLIN-OESTERLE (x2), Mme NICOLAS, Mme HEBER-SUFFRIN, M. ALDRIN (x2), M. LEBEAU, M. TOULOUZE

DCM N°11-09-25 : Accueil périscolaire/ Subvention complémentaire.

Mme BORI, Rapporteur, expose que par Délibération en date du 25 mars 2010 le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur d'une subvention annuelle versée aux associations qui interviennent dans le cadre de l'accueil périscolaire.

L'Association des Jeunes de Borny qui assurait l'animation du périscolaire de l'Ecole Erckmann Chatrian, a été mise en liquidation judiciaire par décision de justice le 30 août dernier.

A compter du 3 octobre 2011, la Maison des Jeunes et de la Culture de Borny, bien implantée dans le quartier est volontaire pour prendre en charge cette activité. De plus cette structure possède une expérience certaine dans le domaine de l'accueil de mineurs et gère déjà 2 autres sites d'accueil sur le quartier de Borny.

Aussi il est proposé de verser à la MJC de Borny la somme de 3700€ au titre de cette prestation pour la période d'octobre à décembre 2011. Il est précisé qu'il a été porté à la connaissance du liquidateur judiciaire le montant de la subvention correspondant à l'activité non réalisée.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** une subvention de 3700€ à l'Association « Maison des Jeunes et de la Culture de Borny » pour la période du 3 octobre au 31 décembre 2011.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels se rapportant à cette opération.

Interventions de : Mme QUILLOT (elle signale une erreur de frappe dans le 2d considérant du projet de DCM. Accord en vue de la modification de la rédaction de ce 2d considérant en substituant les termes « Association Familiale de Metz Vallières du secteur de Bellecroix » par « L'Association des Jeunes de Borny »)

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour :42 (M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène (x2) Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. THIL (x2),

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M.HETHENER, Mme ZIMMERMANN, Mme COLIN-OESTERLE (x2), Mme NICOLAS, M. ALDRIN (x2), M. LEBEAU, M. TOULOUZE, Mme HEBER-SUFFRIN

DCM N°11-09-26 : Participations financières aux actions éducatives pendant le temps scolaire

Mme BORI, Rapporteur, expose que la Municipalité souhaite poursuivre son engagement auprès de l'ensemble des secteurs éducatifs et culturels (écoles, associations) proposant aux enfants des écoles messines, des actions artistiques, culturelles et de citoyenneté, de qualité et riches, en vue de leur épanouissement personnel.

Dans cette perspective, la Ville de Metz propose d'apporter son soutien financier à divers projets :

- « **Ecolier au spectacle** » : Reconduction 3^{ème} édition

La Ligue de l'Enseignement de la Moselle et la Fédération des MJC de la Moselle ont sollicité la Ville de Metz pour obtenir une subvention afin de permettre à 3 100 enfants messin – tous les élèves de CM2 et de grande section de maternelle des écoles publiques de Metz - de découvrir une offre artistique de qualité durant le temps scolaire. Des pistes de travail d'accompagnement de l'enfant, de sensibilisation, sont communiquées aux enseignants partenaires en complément de la représentation, l'objectif étant d'apprendre aux jeunes écoliers à affiner leur esprit critique, à aiguiser leur perception, enfin leur apprendre à devenir des spectateurs avertis et donc à s'épanouir, principaux objectifs d'*Ecolier au spectacle*. La Ville entend répondre favorablement à la demande des associations en versant une subvention de 28 000 € à la Fédération des MJC et de 55 000€ à la Ligue de l'Enseignement de la Moselle.

- **Droits de l'enfant :**

L'épanouissement de l'enfant passe par la connaissance de ses droits. Les dire et les mettre en scène lui permet de mieux les appréhender. La Ville de Metz rappelle son attachement particulier à ces valeurs fondamentales dans notre société. Pour ce faire, une Compagnie théâtrale accompagnera, 50 enfants de 2 classes messines des écoles Des Hauts de Vallières et Erckmann Chatrian 2 dans ce travail, avec un spectacle à la clef, qui sera présenté au Théâtre du Saulcy durant la semaine du 20 novembre, date anniversaire de la signature de la Convention Internationale des droits de l'enfant, en partenariat avec l'UNICEF.

Il est proposé de verser une subvention de 1200 euros répartie comme suit aux deux associations scolaires porteuses du projet :

- 600 euros à l'Association élèm Mix Hauts Vallières
- 600 euros à l'association Asse Ecole E Chatrian 2

- **Projet 'chansons en scène' avec le groupe Piccolo**

2 classes d'écoles de Metz, Le Val ainsi que La Corchade, participent au projet départemental autour du chant, initié par l'Inspection Académique de la Moselle en lien avec les partenaires de la Charte départementale de Chant Choral.

Cette opération menée avec le groupe vocal a capella nancéien Piccolo participe à la découverte du répertoire de la chanson française. Au programme pour les enfants en classe : voix a capella et mise en scène. Le projet qui doit regrouper 300 à 400 élèves se finalisera par des concerts sur les scènes départementales. A Metz un concert est prévu à l'Arsenal.

Il est proposé d'apporter une aide financière à hauteur de 1 000 euros répartie comme suit aux deux associations scolaires porteuses du projet :

- 500 euros à l'association scolaire OCCE 57 - COOP EC ELEM Le Val
- 500 euros à l'association scolaire ASSE La Corchade Ecole La Corchade

- **Projet musiques actuelles**

Des élèves messins vont pouvoir se familiariser avec les musiques actuelles.

En lien avec l'Inspection Académique de la Moselle et dans la perspective de l'ouverture de la salle des musiques actuelles, des classes messines de l'Ecole élémentaire Maurice Barrès situées à Metz-Borny accueilleront des ateliers hip-hop, voire beat box, step – des disciplines considérant le corps comme une boîte à rythmes –, et qui seront soutenus par des interventions d'artistes. Ce projet aboutira à une présentation publique lors des concerts de ces artistes. 2 classes de l'école Maurice Barrès participent à ce projet.

Il est proposé de répondre favorablement à une demande d'aide financière en direction de l'association « USEP coopérative Maurice Barrès 2 » à hauteur de 300 euros.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** une subvention de 83 000 € au titre de l'année scolaire 2011-2012 pour le projet « Ecolier au spectacle », à destination des élèves messins, répartie comme suit : 55 000 € à la Ligue de l'Enseignement de la Moselle et 28 000 € à la Fédération des MJC de la Moselle
- **D'ACCORDER** une subvention de 600 € à l' Association élèm Mix Hauts Vallières et de 600 € à l'association Asse Ecole E Chatrian 2, afin de mener à bien le projet autour des Droits de l'enfant
- **D'ACCORDER** une subvention 500 euros à l'association scolaire OCCE 57 - COOP EC ELEM Le Val et de 500 euros à l'association scolaire ASSE La Corchade Ecole La Corchade, en vue du bon déroulement de l'opération départementale « Chansons en scène » avec le groupe vocal Piccolo
- **D'ACCORDER** une aide financière de 300€ à l'association « USEP coopérative Maurice Barrès 2 », porteuse également du projet Musiques actuelles
- **D'ACCEPTER** les modalités d'organisation et les conditions financières liées à ces projets et pour *Ecolier au spectacle* définies dans la convention jointe en annexe, les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout document se rapportant à ces opérations

Interventions de : Mme DE OLIVEIRA, Mme QUILLOT

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 43 (M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène (x2) Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. THIL (x2),

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. HETHENER, Mme ZIMMERMANN, Mme COLIN-OESTERLE (x2), Mme NICOLAS, M. ALDRIN (x2), M. LEBEAU, M. TOULOUZE

DCM N°11-09-27 : Zone d'Aménagement Concerté du Sansonnet – Approbation de l'avenant n°2 à la convention foncière entre l'EPFL et la Ville de Metz.

M. LIOGER, Rapporteur, expose que la ZAC du Sansonnet a été créée par décision du Conseil Municipal du 26 janvier 2006. Afin de s'assurer de la maîtrise des terrains dans le périmètre de la ZAC, la Ville de Metz a signé une convention le 27 mars 2006 avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) pour réaliser les acquisitions, par voie amiable ou par voie d'expropriation, des immeubles situés dans la zone 2NA3 du Plan d'Occupation des Sols (classée 2AU3 et NP7 au PLU).

Suite à la Déclaration d'Utilité Publique de l'opération intervenue le 11 juillet 2007 d'une part et à l'arrêté de cessibilité des terrains du 10 décembre 2007 d'autre part, une procédure d'expropriation a été engagée. Cette procédure a fait l'objet de contentieux tant sur la déclaration d'Utilité Publique que sur le montant des indemnités fixé par le Juge de l'Expropriation qui n'ont pas permis de clore définitivement les procédures d'acquisitions après le rachat des terrains à l'EPF Lorraine le 14 octobre 2010. La Ville de Metz souhaitant que l'EPF Lorraine l'accompagne jusqu'à la clôture définitive de ces contentieux, il y a lieu de compléter la convention foncière modifiée du 27 mars 2006 entre la Ville de Metz et l'EPF Lorraine. Aussi, il est proposé de passer un avenant n° 2 à la convention susvisée qui prévoit :

- de compléter l'article 1 de la convention en confirmant l'engagement de l'EPF Lorraine jusqu'à l'achèvement définitif des procédures contentieuses,
- de modifier l'article 4 de la convention relatif à la détermination du prix de cession en prévoyant le remboursement par la Ville de Metz au plus tard à l'issue définitive des procédures, des dépenses supportées par l'EPF Lorraine et intervenues depuis la détermination du prix de vente suivant la délibération du 27 mai 2010.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant n°2 à la convention foncière entre la Ville de Metz et l'EPF Lorraine, ci-joint,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à finaliser le projet d'avenant n°2 et à le signer.

Interventions de :

Explication de vote demandée par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 43 (M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène (x2) Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. THIL (x2),

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. HETHENER, Mme ZIMMERMANN, Mme COLIN-OESTERLE (x2), Mme NICOLAS, M. ALDRIN (x2), M. LEBEAU, M. TOULOUZE

DCM N°11-09-28 : Conventions de réservation de logements locatifs sociaux.

Mme PALLEZ, Rapporteur, expose que la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est portée garante de prêts contractés d'une part, par la S.A. d'HLM Présence Habitat pour l'acquisition-amélioration de 9 logements collectifs PLAI situés 53 place Mazelle et d'autre part, par Metz Habitat Territoire-OPH pour la construction de 16 logements PLUS - rue Roederer et 17 logements PLUS - boulevard de l'Europe à Metz.

En contrepartie de l'octroi des garanties financières accordées par Metz Métropole, les bailleurs sociaux doivent réserver au bénéfice de la Ville de Metz un contingent équivalent à 20 % de chaque opération.

Les attributions des 8 logements concernés seront effectuées sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale.

Ces réservations de logements font l'objet de conventions dont les projets sont joints en annexe, d'où la motion suivante.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les conventions de réservation de logements locatifs sociaux ci-annexées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Interventions de :

Explication de vote demandée par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 43 (M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène (x2) Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. THIL (x2),

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. HETHENER, Mme ZIMMERMANN, Mme COLIN-OESTERLE (x2), Mme NICOLAS, M. ALDRIN (x2), M. LEBEAU, M. TOULOUZE

DCM N°11-09-29 : Mise à disposition d'une parcelle communale rue de Méric.

M. GANDAR, Rapporteur, expose que dans le cadre du projet METTIS, un certain nombre de places de stationnement vont être supprimées sur l'emprise foncière de la concession PEUGEOT située rue Pierre Boileau.

Aussi, en compensation de cette suppression, la concession PEUGEOT sollicite de la Ville de Metz la mise à disposition à son profit d'une partie du parking communal situé rue de Méric, desservant les services municipaux implantés 144, Route de Thionville.

Il est donc proposé de louer à la concession PEUGEOT une surface d'environ 574 m², correspondant à 20 places de stationnement, sur la base d'une convention de mise à disposition d'une durée de 20 ans, moyennant une redevance annuelle de 1 500 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE METTRE** à disposition de la concession Peugeot une parcelle, cadastrée sous Ban de PATROTTE- METZ-NORD, Section HK – parcelle n° - m2, correspondant à 20 places de stationnement, pour une durée de 20 ans et moyennant le versement d'une redevance annuelle de 1 500 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Interventions de :

Explication de vote demandée par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 43 (M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène (x2) Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. THIL (x2),

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. HETHENER, Mme ZIMMERMANN, Mme COLIN-OESTERLE (x2), Mme NICOLAS, M. ALDRIN (x2), M. LEBEAU, M. TOULOUZE

DCM N°11-09-30 : Acquisition d'un ensemble immobilier rue Dreyfus Dupont.

M. GANDAR, Rapporteur, expose que les principaux services techniques et opérationnels de la Ville de Metz sont installés dans la zone des Deux Fontaines, sur deux sites communaux situés respectivement 11, rue Teilhard de Chardin et aux n° 7 et 8, rue Dreyfus Dupont.

Les Pôles techniques Travaux et Propreté Urbaine, en particulier, cohabitent au 7, rue Dreyfus Dupont dans des conditions de travail et d'hygiène insatisfaisantes. A cet effet, une programmation financière de 1 280 000€ a été inscrite au programme d'investissement, pour y réaliser des travaux d'extension et de réaménagement.

Or, la société FINALTRA a mis récemment en vente des locaux dont elle est propriétaire, situés 10, rue Dreyfus Dupont (ex locaux Heppner), sur une emprise foncière voisine des deux propriétés communales précitées, comprenant un ensemble de bureaux, d'espaces de stockages et un entrepôt.

L'acquisition de ces locaux, d'une surface de 2 783m² environ sur un terrain de 9 459m², permettrait d'améliorer et d'optimiser les conditions de travail et de fonctionnement des services concernés en faisant l'économie d'une grande partie des travaux envisagés au n°7 rue Dreyfus Dupont, tout en conférant à la collectivité la maîtrise complète de ce secteur de la zone des Deux Fontaines.

Le prix demandé, à savoir 1 150 000€ a été confirmé par les services de France Domaine. Après négociations, la Ville de Metz a obtenu de la part du propriétaire son accord pour un prix de vente fixé à 950 000€, somme à laquelle il faut ajouter un montant de travaux estimé à 135 000€.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACQUÉRIR** l'emprise foncière située 10, rue Dreyfus Dupont, cadastrée sous Ban de PATROTTE- METZ-NORD, section HO – parcelle n°18 – 9454 m2, Section HP – parcelle n° 15 – 5 ca, au prix de 950 000€ ;
- **DE REQUÉRIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du code général des impôts ;
- **D'AUTORISER** monsieur le maire ou son représentant à régler les détails de la vente ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire ;
- **DE RÉALISER** le programme de travaux estimés à 135 000€ à financer au moyen des crédits inscrits au budget 2011 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le maire ou son représentant dument habilité, de préparer, d'engager et de prendre toute décision en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur pour mener à bien la consultation en vue de passation de marchés publics correspondants à l'opération susmentionnée, selon la procédure appropriée et conformément au code des marchés publics ;
- **D'AUTORISER** monsieur le maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à cette opération, y compris les avenants éventuels dans la limite de l'article 20 du code des marchés publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans la limite des crédits alloués ;
- **D'AUTORISER** monsieur le maire ou son représentant à exécuter les marches et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;
- **DE DÉCIDER** d'imputer ces dépenses sur le chapitre et l'article correspondant au budget des exercices concernés ;
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la ville peut prétendre.

Interventions de : Mme LETY, M. KOENIG

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 50 (M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène (x2) M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel)

Abstention : 0

Absents au moment du vote : M. HETHENER, Mme NICOLAS

DCM N°11-09-31: Acquisition et mise en œuvre d'un progiciel pour la gestion dématérialisée des délibérations et des actes administratifs : groupement de commandes

M. PAYRAUDEAU, Rapporteur, expose que la Ville de Metz produit chaque année un nombre considérable d'actes administratifs et de délibérations, dont les processus d'élaboration et de gestion nécessitent d'être modernisés et optimisés, dans un souci de gain de temps et d'efficacité autant que d'économies financières et de respect de l'environnement (réduction de l'utilisation du papier).

Dans cette optique, il est envisagé d'acquérir un logiciel pour la gestion dématérialisée des actes administratifs et délibérations. Metz Métropole ayant de son côté identifié le même besoin, il est proposé que la Ville de Metz et la Communauté d'Agglomération s'associent dans la concrétisation de ce projet par la mise en œuvre d'un groupement de commandes permettant une mutualisation des procédures de marchés et des moyens.

Cette démarche permettra en l'occurrence de bénéficier de conditions favorables pour la réalisation de ces besoins communs en termes de coût mais également de qualité des prestations attendues, tout en s'inscrivant dans une logique globale d'optimisation et de mutualisation des moyens de fonctionnement des deux collectivités.

D'un commun accord, il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole assure la mission de coordonnateur du groupement de commandes, mission qui consiste en l'organisation du groupement, la rédaction, la notification et l'exécution des marchés nécessaires, dans le respect du Code des Marchés Publics et notamment dans son article 8.

S'agissant de la Ville de Metz, un budget global de 110 000 € TTC a été inscrit au budget 2011 d'investissement du service Evolution du Système d'Information en vue de l'acquisition et de la mise en œuvre de ce logiciel.

La mise en place de ce groupement de commande étant conditionnée par l'approbation conjointe d'une convention spécifique, jointe au présent rapport, définissant ses conditions de fonctionnement, la délibération suivante est ainsi soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et la Ville de Metz, pour le marché de mise en place d'un système de gestion des délibérations et des actes en vue de l'acquisition et de la mise en œuvre d'un progiciel pour la gestion dématérialisée des délibérations et des actes administratifs.
- **D'ACCEPTER** que la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé et que sa commission d'appel d'offres soit la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.
- **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un progiciel pour la gestion dématérialisée des délibérations et des actes administratifs, pour les besoins propres aux membres du groupement, telle qu'annexée à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses avenants successifs ainsi que tout acte et document connexes à cette affaire.

Interventions de :

Explication de vote demandée par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 51 (M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène (x2) M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel)

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absent au moment du vote : M. HETHENER

DCM N°11-09-32 : Acceptation d'indemnités de sinistre.

M. PAYRAUDEAU, Rapporteur, expose que le 28 février 2010, une tempête s'est abattue sur Metz. Celle-ci a occasionné de nombreux dégâts au mobilier urbain ainsi que dans différents bâtiments appartenant à la Ville de Metz. En particulier, certains châssis des fenêtres de l'Ecole Erckmann Chatrian ont été très endommagés.

Après application de la franchise, l'indemnité totale proposée par l'assureur de la Ville de Metz s'élève à 48 539.71 € en dommages directs et contractuels.

Par ailleurs, un recours présenté, à titre amiable, par l'Assureur de la Ville à l'encontre de l'Assureur Responsabilité Civile Décennale de l'Entreprise qui a effectué les travaux de remplacement des châssis de l'école Erckmann Châtrian a abouti partiellement pour un montant de 31 241.44 €. Les travaux ont pu être réalisés, après une période d'attente liée à l'expertise, au cours des mois de février et mars 2011.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'ACCEPTER le montant de l'indemnité du sinistre fixé à 48 539.71 € versé en immédiat,
- D'ACCEPTER le versement du montant du recours exercé à l'encontre de l'Assureur Responsabilité Civile de l'entreprise qui a effectué lesdits châssis pour un montant de 31 241.44 €,
- D'ENCAISSER ces indemnités aux chapitre et article correspondants de l'exercice en cours.

Interventions de :

Explication de vote demandée par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 51 (M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène (x2) M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel)

Voix contre :

Abstention :

Absent au moment du vote : M. HETHENER

DCM N°11-09-33 : Etablissement de servitudes de passage.

Mme KNECHT, Rapporteur, expose que pour permettre l'établissement et l'exploitation de réseaux électriques publics, l'URM doit procéder à la pose d'un câble basse tension enterré dans une impasse faisant partie du domaine privé de la Ville de Metz, menant à la ferme Godefroy de Bouillon à Magny.

L'intervention de l'URM est subordonnée à la constitution d'une servitude de passage qui grèvera la parcelle section MX n°10, moyennant le versement d'une indemnité fixée par France Domaine à l'euro symbolique.

Par ailleurs, l'URM envisage de poser un câble souterrain HTB entre les postes de Peltre et du Technopôle. La liaison envisagée franchira deux propriétés municipales d'une part le complexe sportif de l'APM, d'autre part, la parcelle d'assise du collège Philippe de Vigneulles. L'intervention de l'URM est subordonnée à la constitution de servitudes de passage qui grèveront les parcelles section SC n°2, SC n°87 et RS n° 161, moyennant le versement d'une indemnité unique fixée par France Domaine à 13 992 €.

Enfin, dans le but de raccorder les vestiaires municipaux situés rue du Wurtemberg à Metz-Borny au chauffage urbain, l'URM va procéder à la pose de canalisations en traversant des parcelles privées de la Ville de Metz.

L'intervention de l'URM est subordonnée à la constitution d'une servitude de passage qui grèvera la parcelle section VB n°2134, et ce à titre gratuit.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE CREER** une servitude de passage d'un câble électrique basse tension souterrain sur la parcelle privée cadastrée sous Ban de MAGNY, Section MX - n°10, moyennant le versement d'une indemnité fixée à l'euro symbolique ;
- **DE CREER** une servitude de passage d'un câble souterrain HTB sur les parcelles privées cadastrées sous Ban de PLANTIERES-QUEULEU, Section SC – n° 2, Section SC – n°87, moyennant le versement d'une indemnité fixée à 13 992 €.

- **DE CREER** une servitude de passage de canalisations de chauffage urbain sur la parcelle privée cadastrée sous Ban de BORNAY, Section VB – n° 2134, à titre gratuit ;
- **DE LAISSER** a la charge de l'URM tous les frais qui découlent de l'établissement de ces servitudes, ainsi que la réalisation des travaux de remise en état des sites ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à ces dossiers.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 51 (M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène (x2) M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel)

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absent au moment du vote : M. HETHENER

DCM N°11-09-34 : Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

M. le Maire, Rapporteur, expose que l'article 40 du Règlement Intérieur de notre Assemblée délibérante dispose que « le procès-verbal de la séance sera établi dans un délai de 2 mois suivant la séance et pourra alors être soumis à la signature des Conseillers après que la transmission leur ait été assurée ». Or, dans les faits, ces dispositions s'avèrent de plus en plus difficiles à mettre en œuvre compte tenu de la charge de travail induite et ne conservent que peu d'intérêt, l'intégralité des débats du Conseil Municipal étant accessible en format MP3 depuis de nombreux mois via le web et le site internet « www.metz.fr ».

Aussi, et afin de moderniser le dispositif existant, de l'inscrire dans la démarche d'écoresponsabilité menée par la Ville en vue notamment d'une réduction de l'utilisation du papier, et permettre à la collectivité de satisfaire à ses obligations en terme d'établissement, de diffusion et de conservation de ses procès-verbaux de séance, il est proposé de modifier ainsi qu'il suit l'article 40 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal :

« Les séances publiques du conseil municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal reprenant notamment, sous forme synthétique, le nom des membres présents, absents, excusés ou non, le nom des élus ayant donné procuration avec indication du bénéficiaire, le nom des conseillers arrivant en cours de séance, l'existence de débats contradictoires, les noms des différents intervenants, le mode de scrutin, la tenue éventuelle d'une séance à huis clos, le sens des votes et d'éventuelles abstentions, voire l'existence d'amendements ou de questions orales visées à l'article 30 qui précède.

Une fois établi, ce procès-verbal est communiqué par voie électronique aux membres du Conseil Municipal. Ce document est également tenu à leur disposition via le site « Intrametz » de la Mairie, rubrique « Conseil Municipal » et « procès-verbaux ».

Cette nouvelle rédaction induit des modifications des articles 19, 30 et 39 dans les termes suivants :

- article 19 : « *Les conseillers s'éloignant au cours de la séance devront en prévenir le Président.* »
- dernière phrase du dernier alinéa de l'article 30 : « *Les questions orales et les réponses apportées figurent au procès-verbal de séance* ».
- 1^{er} alinéa de l'article 39 : « *Le procès-verbal de chaque séance, qui tient lieu également de compte-rendu, est affiché sur le tableau d'affichage situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, dans les 8 jours qui suivent la séance concernée* ».

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE** modifier ainsi qu'il suit l'article 40 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal : «Les séances publiques du Conseil Municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal reprenant notamment, sous forme synthétique, le nom des membres présents, absents, excusés ou non, le nom des élus ayant donné procuration avec indication du bénéficiaire, le nom des conseillers arrivant en cours de séance, l'existence de débats contradictoires, les noms des différents intervenants, le mode de scrutin, la tenue éventuelle d'une séance à huis clos, le sens des votes et d'éventuelles abstentions, voire l'existence d'amendements ou de questions orales visées à l'article 30 qui précède. Une fois établi, ce procès-verbal est communiqué par voie électronique aux membres du Conseil Municipal. Ce document est également tenu à leur disposition via le site « Intrametz » de la Mairie, rubrique « Conseil Municipal » et « procès-verbaux ».
- **DE** modifier, par voie de conséquence, ainsi qu'il suit, les articles 19, 30 et 39 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal :
 - o Article 19 : « Les conseillers s'éloignant au cours de la séance devront en prévenir le Président. »
 - o Article 30 (dernière phrase du dernier alinéa) : « Les questions orales et les réponses apportées figurent au procès-verbal de séance ».
 - o 1^{er} alinéa de l'article 39 : « Le procès-verbal de chaque séance, qui tient lieu également de compte-rendu, est affiché sur le tableau d'affichage situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, dans les 8 jours qui suivent la séance concernée ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte et document connexes à cette affaire.

EXAMEN DE L'AMENDEMENT DE M. LEBEAU : (Lecture par M. LEBEAU de sa proposition d'amendement jointe en annexe)

Explication de vote demandée par : M. LEBEAU, Mme ZIMMERMANN

MISE AUX VOIX PAR MONSIEUR LE MAIRE DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT : REJETEE à la majorité des voix

EXAMEN DU PROJET DE DCM N°34 :

Interventions de : Mme NICOLAS, Mme QUILLOT, Mme COLIN-OESTERLE, Mme ZIMMERMANN, M. THIL, M. ALDRIN, M. le Maire

Explication de vote demandée par : Mme ZIMMERMANN, M. THIL, Mme QUILLOT

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 39 (M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène (x2))

Voix contre : 12 (M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2) Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel)

Abstention : 0

Absent au moment du vote : M. HETHENER

DCM N°11-09-35 : Désignations de représentants de la Ville.

M. le Maire, Rapporteur, expose que par arrêté en date du 6 mai 2011, Monsieur Thierry JEAN, Adjoint au Maire, s'est vu confier la délégation relative au Tourisme, en lieu et place de Monsieur Richard LIOGER, Premier Adjoint au Maire.

Aussi, et dans la continuité de la mise en adéquation des représentations de la Ville de Metz opérées par délibération du Conseil Municipal du 26 Mai dernier, il y a lieu de désigner comme représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC Centre Pompidou Metz, Monsieur Thierry JEAN, en remplacement de Monsieur Richard LIOGER.

D'autre part, il y a lieu de remplacer au sein du Conseil de l'Ecole primaire d'application « Les Isles », Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire, précédemment désigné en qualité de représentant du Conseil Municipal par délibération du 24 Avril 2008.

Enfin, la Ville de Metz devant être représentée, en tant que commune siège, au Centre Départemental de l'Enfance, il y a lieu également de désigner un représentant pour participer au Conseil d'Administration de cet établissement

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPELER ET DE DESIGNER : Monsieur Thierry JEAN** pour représenter la Ville de Metz au Conseil d'Administration de l'EPCC Centre Pompidou Metz en remplacement de Monsieur Richard LIOGER
- **D'APPELER ET DE DESIGNER : Monsieur Jean-Louis LECOCQ** pour représenter la Ville de Metz au Conseil de l'Ecole Primaire « Les Isles » en remplacement de Monsieur Thomas SCUDERI
- **D'APPELER ET DE DESIGNER : Monsieur Thomas SCUDERI** pour représenter la Ville de Metz au Conseil d'Administration du Centre Départemental de l'Enfance

Intervention de : M. ALDRIN

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 39 (M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène (x2))

Voix contre : 12 (M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2) Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel)

Abstention : 0

Absent au moment du vote : M. HETHENER

DCM N°11-09-36 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.

Rapporteur : M. le Maire

1er cas : Décisions prises par M. le Maire

1° Recours contentieux

2° Décisions rendues

3° ARRETE N° 32 : Renouvellement du placement du produit de l'aliénation d'éléments du patrimoine – Placement de fonds hors budgétaire. Trésor Public

Date de la décision : 9 juin 2011, N° acte : 7.1

4° ARRETE N° 33 : Renouvellement du placement du produit de l'aliénation d'éléments du patrimoine – Placement de fonds hors budgétaire. Trésor Public

Date de la décision : 9 juin 2011, N° acte : 7.1

5° ARRETE N° 34 : Retrait anticipé de placement de fonds budgétaire - Trésor Public.

Date de la décision : 30 juin 2011, N° acte : 7.1

6° ARRETE N° 35 : Renouvellement de placements de fonds budgétaires - Trésor Public.

Date de la décision : 30 juin 2011, N° acte : 7.1

7° ARRETE N° 36 : Renouvellement de placements de fonds budgétaires.

Date de la décision : 30 juin 2011, N° acte : 7.10

2ème cas : Décisions prises par M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire

1° Mises à disposition diverses:

Date de la décision : 23 août 2011, N° acte : 3.3

2° Exonération de redevance suite à occupation sauvage

Date de la décision : 9 septembre 2011, N° acte : 7.10

3ème cas : Décision prise par M. FONTE, Adjoint au Maire

Exercice droit de préemption

Date de la décision : 16 août 2011, N° acte : 2.3

4ème cas : Décision prise par Mme BORI, Adjoint au Maire

Reconduction de tarifs

Date de la décision : 29 septembre 2011, N° acte : 7.10

5ème cas : Décision prise par Mme HEBER-SUFFRIN, Adjoint au Maire

Fixation droit forfaitaire de récupération de charges

Date de la décision : 9 août 2011, N° acte : 7.10

Acceptation des remboursements des frais en règlement de préjudices et versement de différentes sommes

Date de la décision : 9 août 2011, N° acte : 7.10)

7ème cas : Information du Conseil Municipal sur la procédure de décharge de fonction d'un Directeur Général Adjoint

Question de M. THIL sur le cas N°7 et réponse de M. le Maire

- **Question orale de M. LEBEAU portant sur la modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal (jointe en annexe)**
 - **Réponse faite par M. le Maire (jointe en annexe)**
-

Conformément à l'article 35 du Règlement Intérieur, Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à décider, sans débat, à ce que la réunion se poursuive à huis clos pour l'examen des points divers 1 et divers 2 qui suivent.

SEANCE A HUIS-CLOS

DCM N° 11-09-DIVERS 1 : Point d'information

DCM N° 11-09-DIVERS 2: Mise en non-valeur de créances irrécouvrables et remise gracieuse de dettes.

M. le Maire, Rapporteur, expose que la Trésorerie Principale de Metz Municipale propose la mise en non-valeur des créances relevées dans l'état n° 1 ci-annexé pour un montant total de 8 907,51 € pour le Budget Principal.

Il est proposé également la remise gracieuse de dettes relevées dans l'état n° 2 ci-annexé pour un montant total de 1 865 € pour le Budget Principal.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE** la mise en non-valeur des créances irrécouvrables relevées dans l'état n° 1 ci-annexé pour un montant total de 8 907,51 € pour le Budget Principal.
- **DE** la remise gracieuse de dettes relevées dans l'état n° 2 ci-annexé pour un montant total de 1 865 € pour le Budget Principal.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 51 (M. GROS Dominique (x2), M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme BORI Danielle (x2), M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier (x2), M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. GANDAR Pierre, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (x2), M. LEKADIR Hacène (x2), M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy (x2) Mme SAGRAFENA Myriam, Mme LETY Michèle, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel

Votes contre : 0

Abstention : 0

Absent au moment du vote : M. HETHENER

L'ordre du jour de la séance du 29 septembre 2011 étant épuisé, le Président lève la séance à 00h00

ANNEXES

ANNEXE 1 : Point N°34 : Amendement de Monsieur LEBEAU :

AMENDEMENT A LA DCM N°11-09-34

DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

INTITULE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011

AMENDEMENT DEPOSE PAR : Emmanuel Lebeau

MOTIFS DE L'AMENDEMENT :

Lors du conseil municipal du 29 janvier 2009, un amendement avait été déposé pour faciliter la participation des élus aux séances de travail des différentes commissions. Il était déjà proposé de privilégier un horaire adapté aux contraintes de la vie professionnelle et familiale.

Suite à la discussion de cet amendement, il avait été décidé de faire le point pour évaluer s'il était réellement nécessaire de spécifier dans le règlement intérieur cet aspect. Force est de reconnaître que depuis 21 mois, la situation s'est dégradée. Les horaires des commissions tiennent de moins en moins compte des contraintes de la vie professionnelle et familiale.

TEXTE DE L'AMENDEMENT :

Il est proposé de remplacer le premier paragraphe de l'article 58 du règlement intérieur :

Ancienne version du premier paragraphe de l'article 58 :

« Les Conseillers municipaux peuvent participer aux commissions en qualité de titulaire soit de suppléant. »

Nouvelle version du premier paragraphe de l'article 58 :

« Les Conseillers municipaux peuvent participer aux commissions en qualité de titulaire soit de suppléant. Les horaires des réunions de commissions devront être adaptés aux contraintes professionnelles et familiales des membres de chaque commission afin d'assurer l'exercice de leurs mandats. »

ANNEXE 2 : Question orale de Monsieur LEBEAU :

« Monsieur le Maire,

Je me fais le relais des interrogations des habitants de Queuleu qui vous ont écrit par l'intermédiaire de l'Association de Défense de la Qualité de la Vie de Queuleu concernant la construction de 16 logements rue Roederer. A ce jour, ils n'ont pas obtenu de réponse de votre part à savoir :

- Le projet est-il toujours maintenu, du moins dans sa forme initiale, Metz Habitat Territoire reconnaissant **implicitement** le danger de dégradation importante que pourrait faire courir la construction de 16 logements rue Roederer aux maisons environnantes.
- Dans le même cadre, est-il prévu que la ville réalise des études pour vérifier l'existence de ces risques ?
- Si le projet est maintenu, le début des travaux est-il prévu pour novembre 2011, décembre 2011 ou reporté en 2012 ?

Veillez croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments dévoués.

Emmanuel Lebeau

Conseiller Municipal »

ANNEXE 3 . Réponse de Monsieur le Maire à la question orale de Monsieur LEBEAU concernant le projet de construction de 16 logements rue Roederer par Metz Habitat Territoire :

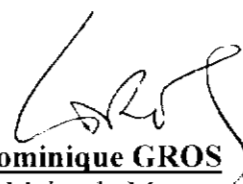
« En réponse à votre question, je vous précise en premier lieu que, contrairement à vos affirmations, j'ai adressé dès le 9 septembre dernier une réponse au courrier que m'a fait parvenir le 21 août l'Association de Défense de la Qualité de Vie de Queuleu au sujet du projet de construction de logements rue Roederer.

Par ailleurs, je vous confirme que le projet se réalisera dans sa forme initiale, - avec quelques adaptations mineures découlant d'un permis modificatif, liées à la modification du local poubelles et de l'escalier d'accès piéton -, sous la responsabilité de son Maître d'Ouvrage qu'est Metz Habitat Territoire.

La responsabilité du Maître d'Ouvrage inclut également, conformément au droit de la construction, l'ensemble des études et mesures nécessaires pour se prémunir des risques, s'il devait y en avoir, et respecter les réglementations en vigueur. MHT a d'ailleurs pleinement satisfait à ses obligations en la matière en faisant réaliser les études préalables adéquates. La ville ne peut se substituer à cette chaîne de responsabilité et n'a pas la compétence pour prescrire des études destinées à vérifier s'il y a des risques éventuels sur un terrain privé. Je vous rappelle à cet égard que le recours en référé déposé par ladite Association, parallèlement à un recours sur le fond, et tendant à ce qu'une nouvelle expertise géotechnique soit réalisée, a été rejeté par le Tribunal Administratif de Strasbourg le 12 janvier 2011. Enfin, renseignements pris auprès de MHT, je suis en mesure de vous préciser que les travaux sont susceptibles de démarrer à partir de novembre prochain ».

P.V dressé les 29 et 30 septembre 2011

Le Président de séance,



Dominique GROS

Maire de Metz

Conseiller Général de la Moselle

